

**MÉMORIAL**  
DES  
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante-sixième séance – Mercredi 18 mai 2005, à 17 h

**Présidence de M. Gérard Deshusses, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Monique Cahannes, M. Olivier Coste, M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez, MM. Patrice Reynaud, Jean-Charles Rielle et Frédy Savioz.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, MM. André Hediger, Patrice Mugny et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

**CONVOCATION**

Par lettre du 4 mai 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 mai et mercredi 18 mai 2005, à 17 h et 20 h 30, et pour lundi 23 mai 2005, à 20 h

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, j'ai été interpellé par certaines personnes qui avaient constaté qu'au Salon du livre, sur le stand de la police, de jeunes visiteurs pouvaient s'exercer au tir. Le but n'est évidemment pas de fustiger ce que fait la police, mais il s'agit de dire que la place de la police n'est peut-être pas au Salon du livre. Saisi de cette affaire, le Conseil administratif va en discuter avec la direction du salon, considérant que, si la Ville subventionne cet événement, ce n'est pas pour que les enfants s'initient au tir, sachant que nous nous battons contre ce genre de pratique dans les établissements et les lieux publics de la Ville de Genève. Voilà, sachez que nous interpellons prochainement M. Favre, directeur du salon, à ce propos.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** J'aimerais faire une petite mise au point après les remarques entendues hier à la salle des pas perdus, à l'issue de la séance du Conseil municipal, concernant les corbillards. Je rappelle que la Ville a déjà acheté trois corbillards, sur la base de la proposition PR-144. Ces corbillards ont été votés, Monsieur Maudet, contrairement à ce que vous affirmez, commandés et achetés. Cela a été voté et il ne sert donc à rien de faire courir des rumeurs. En revanche, un corbillard a été demandé dans la proposition PR-386, mais il n'est ni voté, ni commandé, ni acheté.

Deuxièmement, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous annoncer, au nom du Conseil administratif, la nomination de M<sup>me</sup> Laure Da Broi comme cheffe du Service de l'état civil, au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. M<sup>me</sup> Laure Da Broi prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2005. Elle est née – elle nous a donné l'autorisation de le dire – le 28 février 1963 et est titulaire d'un brevet d'avocate. Elle était depuis une année le bras droit de M. Olivier Veyrat, chef du Service des ressources humaines, et elle avait travaillé auparavant comme juriste à l'Etat de Genève. Ainsi, il y a maintenant cinq femmes sur sept chefs de service, au sein du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. (*Applaudissements.*)

**M. André Hediger, conseiller administratif.** Lors d'une de ses dernières séances, le Conseil administratif a également nommé, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2005, M. Yves Nopper à la fonction de directeur du département des sports et de la sécurité. M. Nopper est né à Genève en 1950. Il a obtenu une maturité latine au collège Calvin, puis, en 1972, une licence ès sciences commerciales et industrielles à la faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève. Il a été assistant à l'université pendant deux ans et a suivi en parallèle

une formation en informatique à la faculté des sciences, où il a obtenu un certificat de calcul numérique. Par ailleurs, en 1996, il a suivi des cours de gestion communale à l'IDHEAP, l'Institut de hautes études en administration publique. M. Nopper est entré à la Ville de Genève en 1975, au Service du contrôle financier, où il a occupé le poste de contrôleur financier, puis celui de réviseur informatique. Il a été engagé en 1986 au Service des sports en qualité d'adjoint de direction administratif, poste qu'il a occupé jusqu'en février 1998, date à laquelle il a été nommé chef de service. Voilà ce que tenais à vous dire en guise de présentation du futur directeur de mon département.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, après les réponses aux questions orales, nous vous proposons de traiter la motion urgente concernant TV Léman bleu, puisque nous avons la chance que les cinq conseillers administratifs soient parmi nous. Nous poursuivrons avec les rapports urgents PR-354 A, PR-363 A et PR-378 A. Nous terminerons avec la dernière urgence, à savoir la motion M-543.

## 3. Questions orales.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** J'ai un complément de réponse à donner à M<sup>me</sup> Contat Hickel, qui m'a interpellé hier sur la problématique de la sécurité autour du Palais Wilson. J'ai été voir où en était ce dossier exactement. Une demande d'autorisation de construire a effectivement été déposée récemment par la FIPOI (Fondation des immeubles pour les organisations internationales), au nom et pour le compte de la Confédération. Dans ce cadre-là, nous avons pu constater que les observations que la Ville avait émises et que j'ai rappelées hier avaient été prises en compte par la FIPOI, en ce sens que l'accès à l'esplanade, à l'avant du bâtiment, restera public. C'est ce que nous avons demandé, car le projet initial prévoyait d'interdire tout accès à cette esplanade, pour des raisons de sécurité. Par contre, le projet retient un rehaussement de la barrière existant entre l'esplanade publique et les jardins de la cafeteria. Ceux-ci feront en outre l'objet d'un vitrage, toujours pour des questions de sécurité.

A l'arrière du bâtiment, il est prévu de supprimer des places de stationnement. Nous nous en sommes étonnés et j'ai observé que Survap, l'association des habi-

tants des Pâquis, avait également émis des observations négatives quant à cette suppression. Nous en prenons acte. Ce qui est proposé pour éviter les voitures béliers, c'est d'installer un certain nombre de bacs d'orangerie, d'un certain poids, afin d'assurer une meilleure sécurité de ce côté-là du bâtiment.

Voilà les informations que je souhaitais vous transmettre, Madame, puisque j'avais promis de vous tenir au courant. Vous voyez que je n'ai pas trop tardé à le faire...

**4.a) Motion de MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M<sup>mes</sup> Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Pierre Maudet et René Winet: «Pour que Léman bleu prenne le large sans vision étroite!» (M-542)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- la chaîne de télévision locale Léman bleu a été créée notamment à l'initiative de la Ville de Genève en 1997;
- cette chaîne est appelée, après huit ans d'existence et de multiples péripéties financières, à prendre de l'ampleur et à passer à une vitesse de croisière supérieure;
- la Ville de Genève détient, directement ou indirectement (par l'intermédiaire de la société Naxoo, anciennement 022 Télégenève), plus de la moitié du capital de Léman bleu;
- la Ville de Genève n'a pas pour vocation de posséder majoritairement ni de gérer un média audiovisuel;
- une assemblée générale des actionnaires de Léman bleu doit avoir lieu le 24 mai prochain, durant laquelle aura lieu un choix important quant au partenaire économique privé prépondérant de Léman bleu;
- ce partenaire économique ne saurait être choisi prioritairement en fonction de critères politiques, mais bien plutôt en fonction de l'assise économique et financière qu'il offre à la chaîne;
- le Conseil administratif s'est montré, par voie de presse, extrêmement divisé sur la question (cf. *Le Temps* du 15 avril 2005),

---

<sup>1</sup> Urgence acceptée, 6118.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- exercer les droits d’actionnaire de la Ville avec le souci exclusif de la viabilité économique de la chaîne, de son indépendance politique et de son professionnalisme;
- préparer le retrait de la Ville de Genève dans l’actionnariat direct de Léman bleu, la vente de ses actions et l’élaboration d’un contrat de prestation relatif à la rediffusion des séances plénières du Conseil municipal.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, vous comprendrez qu’en sa qualité de président de 022 Télégénève SA, qui regroupe divers actionnaires, non seulement la Ville de Genève mais également d’autres partenaires, mon collègue Manuel Tornare n’est pas en mesure de s’exprimer ce soir sur ce dossier. Pour cette raison, l’exécutif m’a demandé de vous faire part de sa position. Comme vous le savez, au début du mois de mai dernier, nous avons sollicité le report de l’assemblée générale de TV Léman SA qui doit avoir lieu prochainement, afin de disposer du temps nécessaire à l’examen des différentes offres en discussion, ainsi que pour examiner d’éventuelles variantes. Par la voix de son président, le conseil d’administration de la chaîne de télévision nous a fait savoir qu’il s’opposait à tout report de l’assemblée générale. Face à cette situation, le Conseil administratif a donc poursuivi, avec la diligence que vous lui connaissez, ses discussions avec les principaux protagonistes de ce dossier, afin d’être en mesure de se déterminer dans les délais voulus par TV Léman SA. C’est ainsi que ce matin nous avons reçu MM. Barbier-Mueller et Hersant, d’une part, et M. Tibère Adler, directeur général d’Edipresse SA, d’autre part.

Je me permets ici de rappeler l’objectif premier poursuivi par le Conseil administratif, qui est d’obtenir l’assainissement de la situation financière de la chaîne. Pour y parvenir, plusieurs solutions sont envisageables, entre un financement exclusivement public, un financement exclusivement privé ou un financement mixte, qui ferait intervenir à la fois des partenaires privés et publics. Le financement public a l’inconvénient, vous le comprendrez aussi bien que nous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, puisque vous êtes amenés à voter les budgets, de charger, non seulement de manière régulière, mais de manière fort lourde, le budget de la Ville, que nous avons déjà beaucoup de difficultés à équilibrer, année après année.

Quant au financement privé, il a l’inconvénient de ne pas nous donner toutes les garanties souhaitées pour assurer le caractère citoyen de la chaîne locale. Or quel intérêt aurions-nous de soutenir une télévision locale qui serait exclusivement commerciale? C’est dire, vous l’avez compris, que le but du Conseil administratif est de préserver la vocation première de TV Léman bleu, qui doit être une télévision de proximité, une télévision citoyenne.

Pour y parvenir, nous avons privilégié le financement mixte. Il limite l'engagement financier de la collectivité publique, tout en permettant d'assurer le caractère citoyen de la chaîne. En l'occurrence, nous avons souhaité émettre un certain nombre de conditions dans le cadre des discussions auxquelles je faisais allusion. Parmi celles-ci, il y a le maintien d'une majorité Ville de Genève dans l'actionnariat de TV Léman SA, de manière directe ou indirecte, c'est-à-dire par le biais de O22 Télégenève. Cela doit nous permettre d'assurer le caractère citoyen de la chaîne en question. Nous avons également souhaité la création d'une société de publicité indépendante, dont TV Léman SA doit être actionnaire majoritaire. C'est une garantie supplémentaire que nos objectifs soient poursuivis, compte tenu du fait que la publicité amène l'essentiel des recettes qui assurent le fonctionnement de la chaîne. Enfin, parmi les conditions importantes que nous avons évoquées, il en est une qui veut que le siège de cette nouvelle société soit évidemment à Genève.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la seule offre qui réponde aux exigences que je viens de rappeler est celle d'Edipresse, qui obtient par conséquent la préférence du Conseil administratif, sous réserve d'un choix contraire du Conseil municipal.

**Le président.** Je passe la parole aux motionnaires. Monsieur Maudet, vous avez la parole.

**M. Pierre Maudet (R).** L'usage veut, Monsieur le président, que les motionnaires s'expriment en premier, qu'ils puissent développer leur motion et qu'ensuite on passe aux délibérations. Je regrette que cela n'ait pas été le cas ici. Mais, finalement, l'intervention de M. Ferrazino a le mérite de clarifier les choses d'emblée. Même si on est passé outre les usages – je répète que je le regrette – l'intervention de M. Ferrazino a eu le mérite de clarifier les choses, en nous donnant la position du Conseil administratif sur ce dossier, position pour une fois unanime. En effet, on se rappelle l'article récent dans le journal *Le Temps*, où trois conseillers administratifs avaient réussi la performance d'exprimer trois positions divergentes sur le dossier TV Léman bleu...

Nous, radicaux, nous félicitons d'avoir déposé cette motion et d'avoir emporté l'urgence hier soir, parce qu'elle a permis cette clarification ce soir. Le premier élément intéressant, c'est donc la position du Conseil administratif. Avant d'y revenir dans quelques instants et de vous dire quel est notre sentiment, j'aimerais rappeler quelques éléments de fond qui doivent, à mon avis, être pris en compte dans ce débat et que nous reprenons dans les considérants de la

motion... Je vois que les propos de M. Ferrazino suscitent quelque agitation sur les bancs d'en face... Mesdames et Messieurs, je pense qu'il serait utile d'écouter les quelques considérations qui influent sur la question!

La première de ces considérations, c'est le fait qu'en 1997 la Ville de Genève, notre Conseil et le Conseil administratif – notamment le conseiller administratif radical de l'époque, Michel Rossetti – se sont fortement investis dans la création de cette télévision de proximité. Nous avons bien fait, c'était normal, c'était le rôle de la municipalité de donner l'impulsion de départ. La deuxième chose importante à relever, c'est que cette télévision, comme toute entreprise, s'est développée et qu'elle arrive maintenant à la croisée des chemins, du point de vue économique notamment, du point de vue de son potentiel, de ses capacités de développement, y compris en matériel et équipements. On a vu récemment, à la commission de l'informatique et de la communication, qu'elle avait en effet besoin de nouveaux équipements, d'un certain coût.

Le troisième paramètre est l'environnement audiovisuel et médiatique, qui est actuellement chargé d'incertitudes. Les télévisions locales – on le voit aussi dans le canton de Vaud et dans d'autres cantons – qui se sont développées au cours des années 1990 sont toutes maintenant situées à la même croisée des chemins, confrontées à la question de savoir si elles vont se développer économiquement, si elles vont prendre de l'ampleur, notamment en termes de capital – on sait que la redevance pointe le bout de son nez à l'horizon 2007 – si elles vont bénéficier de nouveaux moyens et comment elles vont les investir, si elles vont poursuivre leur mission de proximité.

Aujourd'hui, dans quelle situation se trouve TV Léman bleu? On le sait, et le maire l'a dit à plusieurs reprises, cette télévision est virtuellement en situation délicate, financièrement du moins, puisqu'à la fin juin elle pourrait être en situation de surendettement. Elle a donc besoin d'un apport d'argent frais et elle doit maintenant entamer une discussion sur la structure de son actionnariat, pour savoir qui va réinvestir des fonds. M. Ferrazino l'a rappelé tout à l'heure: deux projets semblent se faire jour, à la faveur d'un rachat possible d'actions, ce sont les projets des groupes Edipresse et Hersant. Jusqu'ici, le Conseil administratif nous a plutôt donné l'impression – mais il le dément ce soir, dans sa prise de position – de tirer cette télévision à hue et à dia et d'avoir une position assez difficile à percevoir, ou en tout cas peu unanime.

Ce que nous souhaitons à travers cette motion, c'est deux choses. La première, c'est que le Conseil municipal, à travers la discussion que nous aurons ce soir, puisse déterminer les critères qui doivent présider au choix du projet. Ces critères, nous les avons inscrits dans notre motion, ils sont au nombre de trois: le souci exclusif de la viabilité économique de la chaîne – l'aspect économique doit primer sur l'aspect politique – l'indépendance politique et le professionnalisme.

Cette télévision ne doit en effet pas être le joujou du Conseil administratif, d'un conseiller administratif, du Conseil municipal, de la municipalité; elle doit véritablement rester indépendante politiquement et elle doit se mettre sur une orbite professionnelle. Ce sont les critères que nous posons dans la première invite.

La deuxième chose que nous demandons, qui est encore plus importante pour nous radicaux – et j'ose espérer que ce sera partagé dans cette enceinte – c'est qu'à terme, et même à court terme, la Ville de Genève se sépare des actions qu'elle a directement auprès de TV Léman Bleu et qu'elle utilise la structure Télégenève, dont le conseil d'administration rassemble des professionnels, pour garder son influence dans TV Léman bleu, mais à travers le prisme de Télégenève. En effet, de même qu'une municipalité n'a pas pour vocation de gérer un restaurant de haute gastronomie, elle n'a pas non plus pour vocation de gérer une télévision, de s'immiscer directement dans les discussions économiques relatives à une chaîne de télévision.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les deux invites que nous proposons, qui sont très clairement rédigées. Nous ne voulons pas ce soir, nous radicaux, inciter à pencher en faveur d'Edipresse ou d'Hersant; nous voulons simplement que les critères soient clairs et que le Conseil administratif reçoive une impulsion, car c'est lui qui va finalement prendre la décision, en tant personnalité juridique de la Ville. Enfin, nous voulons tordre le cou – car c'est là aussi le sens de cette motion – à l'idée un peu cache-sexe, avouons-le, de la télévision citoyenne. TV Léman bleu doit aujourd'hui faire un peu plus d'argent, elle doit s'orienter plus sur le versant commercial pour vivre et prospérer. En ce sens, nous sommes convaincus qu'il faut ce soir marquer clairement notre préférence pour une solution qui permette rapidement à TV Léman bleu de sortir du pur giron municipal, cela à la faveur de la revente de nos actions, peut-être par compensation de créance sur le crédit (PR-346) que vous nous avez présenté, Messieurs les conseillers administratifs, pour l'achat d'équipements, caméras et autres.

Nous nous félicitons, nous radicaux, d'avoir lancé le débat sur ce dossier et nous n'hésiterons pas à intervenir à nouveau au cours de la discussion.

**Le président.** Merci, Monsieur Maudet. Avant d'ouvrir le tour de préconsultation, j'annonce que je suis saisi d'une motion de M. Froidevaux, que j'appellerai motion liée:

#### **4.b) Motion de M. Jean-Marc Froidevaux: «Pour que Léman bleu prenne le large» (M-544).**

##### *PROJET DE MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, en sa qualité d'actionnaire de Léman bleu SA et de Naxoo (anciennement 022 Télégenève SA), de reporter toutes assemblées générales ayant trait à l'actionnariat de Léman bleu SA à la deuxième quinzaine de juin 2005.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Monsieur le président, l'objet de cette motion M-544, c'est que notre débat ne soit pas vain, dans la mesure où une assemblée générale est d'ores et déjà convoquée pour sceller le sort de TV Léman bleu. Je suis d'avis, comme M. Maudet, que ce n'était pas une mauvaise idée, de la part du groupe radical, d'imposer un débat sur ce sujet. Mais nous savons tous que ce débat peut difficilement avoir lieu pour la raison simple qu'il y a des informations que l'un ou l'autre d'entre nous détiennent, mais dont ils ne sont pas autorisés à faire usage de manière trop publique. Je crois également que le lieu de ce débat est bien sûr la commission des finances, ce qui sous-entend *de facto* qu'il s'agira de rendre un rapport, vraisemblablement oral, pour notre prochaine session, au début du mois de juin. C'est le sens de cette motion, qui nous invite, avant tout débat, à nous mettre d'accord sur une première chose, à savoir requérir du Conseil administratif, en sa qualité d'actionnaire de TV Léman bleu et de 022 Télégenève, qu'il intervienne pour faire reporter à la deuxième quinzaine de juin toute assemblée générale extraordinaire ayant trait au sort de l'actionnariat de TV Léman bleu, de sorte que le débat de la commission des finances et la décision qu'elle prendrait puissent être efficaces à l'égard du Conseil administratif.

C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, je vous invite à considérer cette motion comme une motion liée. Elle n'est pas préjudicielle parce qu'elle n'a pas pour effet d'annuler la motion M-542 des radicaux, qui demeure une excellente motion. Elle est peut-être liée, mais alors je reconnais avoir manqué au protocole... Quoi qu'il en soit, pour que la motion radicale soit efficace, il faut d'abord dire qu'aucune assemblée générale ne se tiendra sur ce sujet avant le 15 juin, de sorte que le travail que nous ferons ici soit utile.

**Le président.** Monsieur Froidevaux, nous considérerons en effet cette motion comme une motion liée. J'ouvre le tour de préconsultation sur les deux objets, étant entendu que nous les voterons séparément.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** La proposition libérale qui vient de nous être faite me semble frappée au coin du bon sens. Hier soir, le groupe socialiste a soutenu l'urgence de la motion radicale, avec la volonté d'envoyer ce texte en commission des finances afin qu'il y soit étudié. A mon avis, nous n'avons pas ce soir, ni les uns ni les autres, les différentes pièces du dossier qui nous permettraient d'opérer un choix en ce qui concerne le partenaire économique, Edipresse ou Hersant, comme le laissait supposer M. Ferrazino. Nous socialistes, nous nous y refusons, car nous ne connaissons pas les dossiers. Sans dire que les critères ne sont pas établis, le choix nous paraît aléatoire, et nous ne pourrions ni nous prononcer ni donner un blanc-seing au Conseil administratif quant au choix qu'il a opéré ce matin.

Nous voterons donc la motion de M. Froidevaux. Il nous semble en effet, et c'est dans ce sens-là que nous avons accepté l'urgence hier soir, que le débat de ce soir devrait avant tout nous permettre de connaître officiellement la position de l'exécutif de la Ville et d'avoir ensuite, en commission des finances, une discussion politique beaucoup plus instruite que nous ne pouvons l'avoir ce soir. Nous soutiendrons donc à la fois la motion radicale pour un renvoi du sujet en commission des finances et la motion de M. Froidevaux, qui invite la Ville à faire annuler la prochaine assemblée générale du 24 mai, pour que nous puissions, dans des délais adéquats, traiter ce sujet en commission des finances.

**M. Guillaume Barazzone (DC).** Je voudrais développer quelques éléments, en plus de ce qu'a dit M. Maudet en présentant la motion. On aurait pu penser que la discussion sur ce sujet allait être uniquement technique et économique, qu'on allait parler uniquement de projets, dont nous n'avons pas aujourd'hui, en tout cas pour certains d'entre nous, les tenants et les aboutissants. Or, après ce que nous a dit le conseiller administratif concernant la position de la Ville, qui consiste à vouloir rester dans le capital de Léman bleu, la discussion devient politique. Puisque le Conseil administratif a décidé que la Ville de Genève, via Naxoo, anciennement Télégenève SA, doit rester dans le capital de TV Léman bleu, la discussion devient politique. A notre sens, le Conseil municipal doit donc se prononcer – à la faveur d'un renvoi à la commission des finances ou même déjà ce soir – sur l'opportunité de rester dans le capital, à l'heure même où des privés s'intéressent fortement à cette chaîne de télévision, ayant compris que celle-ci avait un véritable potentiel commercial – mais aussi civique, puisqu'il est tout à fait possible que la Ville envisage un contrat de prestation avec TV Léman bleu. A cet égard, Monsieur le conseiller administratif, vous ne nous dites pas si vous avez envisagé de conclure un tel contrat avec TV Léman bleu.

Des questions se posent auxquelles nous souhaitons recevoir une prompte réponse en commission des finances. Nous attendons que vous nous éclairiez et que nous puissions, à la lumière de ce qui vient d'être dit, avoir un débat politique sur l'opportunité de rester ou non dans le capital de TV Léman bleu. Un autre point est très important aux yeux du Parti démocrate-chrétien. M. Maudet a cité l'invité qui parle d'indépendance politique et de viabilité économique de la chaîne: pour notre part, nous pensons qu'il faut aussi mettre l'accent sur la pluralité de la presse. Le groupe Edipresse a aujourd'hui, dans le canton de Genève, des participations dans différents médias, et c'est aussi à la lumière de ce critère-là – sans exclure d'emblée Edipresse – qu'il faut nous pencher sur la décision finale à prendre avant l'assemblée générale de TV Léman bleu.

**M. Christian Zaugg** (AdG/SI). L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) l'a dit hier soir, nous n'apprécions pas beaucoup de devoir traiter dans l'urgence d'un problème aussi complexe et, dans ce sens-là, le renvoi à la commission des finances nous intéresse. Je parlais d'un problème complexe et notre prise de position le sera tout autant.

La commission de l'informatique et de la communication a planché pendant des mois sur ce sujet et il est bien dommage que nous n'ayons pas ce soir, posé sur notre bureau, le rapport de M. Winet, car je pense qu'il contiendrait nombre de réponses aux questions qui sont posées par la motion. Il est d'ailleurs assez cocasse que ladite motion provienne du même groupe qui aurait pu, comme je l'ai déjà fait d'ailleurs, inciter M. Winet à plus de diligence!

Bien, venons-en maintenant au fond. Je relève tout d'abord que le Conseil administratif nous a dit tout et son contraire, sauf ce soir... Que n'a-t-on entendu? On nous faisait, d'une part, bien comprendre que la Ville devait se retirer et donc vendre ses actions alors même que, dans une lettre produite ultérieurement par Léman bleu, plusieurs conseillers administratifs s'engageaient, et même promettaient de verser le montant de 315 000 francs destiné à l'achat de nouveau matériel. Dois-je préciser qu'honorer ce crédit, qui depuis s'est transformé en dette, puisque Télégenève a dû avancer la somme de 315 000 francs – nécessité fait loi – signifiait que la Ville entendait de manière explicite maintenir sa participation à Léman bleu?

Après nombre d'auditions, dont celle de M. Antoni Mayer, président de Léman bleu, la commission a décidé à l'unanimité de proposer à notre Conseil municipal l'attribution à notre télévision locale d'un prêt convertible en vue de participer à la future augmentation du capital de TV Léman bleu SA.

Comprendra qui voudra, mais l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) l'interprète comme une volonté évidente de maintenir pour la Ville de

Genève une présence à TV Léman bleu à partir notamment du désir, que je crois sincère, de M. Mayer, président, de conserver une télévision citoyenne faisant une large part au débat politique genevois, tant au niveau municipal que cantonal.

M. Antoni Mayer, qui est en même temps directeur de Naxoo, nous a dit de manière très explicite que Télégenève entendait participer à l'augmentation du capital de Léman bleu afin d'atteindre le taux de 40% et que le problème numéro un de la chaîne était lié au très faible niveau des recettes de la régie publicitaire.

Or que se passe-t-il? D'une part, des offres ont été faites à Léman bleu TV SA par le groupe Barbier-Mueller associé à Hersant, qui propose une participation au capital de 1,2 million. Cette société accepterait d'attribuer les recettes publicitaires à Léman bleu, ce qui naturellement représenterait un sérieux ballon d'oxygène en faveur de notre télévision locale.

Et, d'autre part, nous voyons revenir Edipresse, société «médiatophage» qui entend conserver l'entière des recettes publicitaires et qui a déjà ingurgité la Suisse, le *Journal de Genève* et la *Tribune de Genève*, laquelle a dû déplacer son unité de production à Bussigny.

Alors, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) le dit clairement – car nous avons quelques inquiétudes, la motion émanant du groupe radical, très lié, comme l'on sait, à Edipresse: nous n'accepterons cette motion que s'il est bien entendu que la Ville de Genève – via Naxoo ou Télégenève – maintient sa présence à hauteur de 33% dans le capital-actions, et que si les accords de reprise en faveur de Barbier-Mueller-Hersant devaient se confirmer. Il en va de l'avenir de Léman bleu et des conditions de travail du personnel.

Et j'aimerais ajouter qu'une télévision locale qui faisait ce dernier dimanche plus de 60 000 téléspectateurs vaut la peine d'être soutenue. Le challenge du maintien d'une télévision citoyenne, commerciale et ouverte sur la vie genevoise a été maintenu.

Je veux continuer, à titre personnel, à voir l'engagement et la joie de vivre des présentateurs et des présentatrices, et continuer à imaginer que nous conserverons envers et contre tout une télévision citoyenne proche des préoccupations des Genevois.

Nous soutiendrons donc, pour conclure, cette motion et son renvoi en commission, pour que vive Léman bleu, mais avec toute la préoccupation et l'attention qu'il convient d'avoir en ce qui concerne l'avenir de notre chaîne de proximité!

**M. Pierre Losio, président de la commission des finances (Ve).** Je vais être dangereusement concret... L'urgence est à mes yeux évidente, puisque la situation financière de TV Léman bleu va devenir de plus en plus préoccupante, peut-

être même alarmante d'ici à la fin de l'été et qu'il convient donc de prendre une décision. M. le conseiller administratif Ferrazino nous a offert sur un plateau la possibilité de prendre une décision, encore aurait-il fallu que nous ayons un objet à discuter en commission. En l'occurrence, nous l'avons, c'est cette motion M-542 que nous allons probablement renvoyer à la commission des finances. Mais ce que je n'ai pas très bien compris concerne la possibilité de décider, que certains ont évoquée tout à l'heure. La possibilité de décider quoi? Décider tel paquet plutôt que tel autre? Nous n'avons aujourd'hui pas les éléments d'appréciation.

Ces éléments pourraient nous être donnés lors d'une audition qui aurait lieu très prochainement, puisque malheureusement, dans le calendrier de la commission des finances, je n'ai qu'une seule date à proposer, à savoir le 25 mai à 20 h 15. Toutes les autres dates sont prises, soit par le bouclage des comptes, soit par d'autres auditions agendées depuis quelque temps, au sujet, notamment, de la rénovation du Grand Théâtre ou de notre représentation à la Banque cantonale de Genève, avec l'audition de la fameuse Fondation dite «des casseroles». La commission des finances n'a donc qu'une solution à proposer, c'est le mardi 25 mai à 20 h 15, s'il faut impérativement rendre un rapport oral pour le début du mois de juin.

Cela dit, pour que nous puissions prendre une décision, il faudra qu'on nous donne des informations. Quel est le contenu de l'offre Hersant? Quel est le contenu de l'offre Edipresse? Le Conseil administratif a déjà tranché et il appartiendra à la commission des finances, au nom du Conseil municipal, de donner son avis sur le sujet. En l'état, tant que nous n'avons pas ces informations, nous ne pouvons que nous interroger sur une éventuelle prise de position, a posteriori, de la Commission fédérale de la concurrence (Comco), concernant un groupe – Edipresse – qui a déjà des participations dans de nombreux médias télévisuels ou de la presse écrite.

Je suis d'avis, comme le Conseil municipal sans doute, de renvoyer cette motion à la commission des finances. La seule solution pour rendre un rapport oral au début du mois de juin, c'est que le Conseil administratif – et d'autres personnes que nous pourrions décider d'auditionner – vienne en commission le mercredi 25 mai à 20 h 15. Dans l'éventualité où cette motion serait renvoyée à la commission des finances, je demande à celle-ci de bien vouloir se réunir à 19 h à la salle Nicolas-Bogueret, pour que nous puissions fixer le programme de cette soirée. C'est tout ce que nous pouvons faire dans l'urgence dans laquelle nous nous trouvons.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (T).** Je ne veux pas allonger, après les développements faits par M. Zaugg et M. Losio. C'est pour les mêmes raisons qu'ils ont décrites que nous devrions, à mon avis, renvoyer cette motion à la commission de l'informatique et de la communication, qui a déjà une bonne partie des éléments, qui a rencontré les gens et qui a beaucoup discuté sur le sujet. Cette commission

s'occupe non seulement de l'informatique, mais également de la communication, et cela fait un moment qu'elle se penche sur TV Léman bleu. Je pense que ce renvoi simplifierait les choses; nous ne reposerions pas les mêmes questions et nous pourrions faire avancer le travail beaucoup plus rapidement.

**M. Alexis Barbey (L).** Mesdames et Messieurs, je voudrais m'adresser à vous en tant que membre de la commission de l'informatique et de la communication et membre de la commission des finances. Je m'étonne du génie que le Conseil municipal prête à la commission des finances pour penser que celle-ci pourrait traiter en une demi-séance un objet qu'en commission de l'informatique et de la communication nous avons mis plusieurs mois à élucider et sur lequel nous ne sommes pas tout à fait tombés d'accord. Je n'aimerais pas que nous soyons obligés de prendre des décisions de façon précipitée en commission des finances, ou que le Conseil municipal se livre à des anticipations risquées. Si la décision sur l'avenir de TV Léman bleu devait être prise en une demi-séance, il est probable que beaucoup d'éléments manqueraient et que cette décision ne vaudrait que le temps laissé à la commission pour la prendre, c'est-à-dire assez peu...

D'autre part, j'aimerais profiter de cette intervention pour rectifier quelque peu les propos de M. Zaugg concernant le vote de la commission de l'informatique et de la communication. Lors du vote du crédit pour TV Léman bleu, la commission a accepté à l'unanimité un amendement qui avait été proposé. En revanche, au vote final, les commissaires libéraux n'ont pas souscrit au crédit et ils ont d'ailleurs annoncé un rapport de minorité, qui sera déposé dans les délais prévus, en même temps que le rapport de M. Winet.

Voilà les deux choses qu'il me paraissait important de mentionner à ce stade de la discussion.

**M. Christian Zaugg, président de la commission de l'informatique et de la communication (AdG/SI).** Je pense que la proposition de M<sup>me</sup> Ecuyer est effectivement la bonne. En l'état des choses, il se trouve que c'est la commission de l'informatique et de la communication qui détient le plus de données sur le sujet. Nous avons planché pendant des mois sur le dossier de TV Léman bleu et il me semble plus judicieux de renvoyer la motion dans cette commission, parce que, manifestement, nous prendrons une décision plus rapidement. Seulement, attention, ladite commission ne peut pas se réunir avant le 30 mai.

Je voudrais ajouter, en ce qui concerne la déclaration de M. Barbey et le vote du crédit pour TV Léman bleu, que nous ne savions pas, en fin de débat, si le groupe libéral allait prendre position dans un sens ou dans l'autre. Cela dit, je prends acte de la remarque de M. Barbey.

**M. Guillaume Barazzone** (DC). Le Parti démocrate-chrétien ne voit pas d'objection à renvoyer cette motion à la commission de l'informatique et de la communication.

Je souhaiterais demander au Conseil administratif – sans qu'il nous dévoile les secrets des négociations – s'il a pris des dispositions concernant les problèmes de concurrence et l'éventuelle position monopolistique d'Edipresse, et surtout s'il y a une possibilité que TV Léman bleu, en cas de participation indirecte majoritaire de la Ville, touche la redevance, au sens de la loi sur la radio et la télévision. A cet égard, en parlant à quelques magistrats hier soir, il m'a semblé que leur position n'était pas encore arrêtée, ni très claire. J'aurais voulu que le Conseil administratif nous dise s'il y a pensé et, deuxièmement, quelles sont les précautions qu'il a prises en la matière, pour que le choix que nous ferons bientôt ne débouche pas, à moyen ou à long terme, sur une mauvaise surprise.

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). Il est vrai qu'en commission de l'informatique et de la communication nous avons travaillé plusieurs mois sur le dossier de TV Léman bleu, pour des problèmes certes moins complexes que celui qu'on souhaiterait nous renvoyer ce soir. Mais nous avons quand même eu une bonne vision de ce qui se passe, nous avons pu visiter les locaux, nous avons vu un certain nombre de choses. Je pense donc que le mieux est de renvoyer cette motion à la commission de l'informatique et de la communication.

**M. Jean-Marc Froidevaux** (L). Mesdames et Messieurs, je ne vais pas intervenir sur le fond, puisque vous m'avez fait l'honneur de me nommer, avec un autre conseiller municipal, administrateur au conseil d'administration de 022 Télégenève. A ce titre, la situation m'a été longuement présentée et ce que je puis vous dire, c'est que le choix est sensiblement plus difficile que ne le laissent penser les propos à l'emporte-pièce entendus ici ou là. Les deux projets, Barbier-Mueller-Hersant et Edipresse, sont bons, quoi qu'on puisse en penser, les deux projets ont aussi des limites et, si je voulais donner une piste, je dirais que les qualités d'un projet sont les défauts de l'autre, et vice versa. C'est dire que l'arbitrage entre les deux projets, je vous l'assure, est extraordinairement délicat.

Cela dit, en ce qui concerne le renvoi en commission, je vais me démarquer des propos de mon camarade Alexis Barbey. On parle ici strictement de gestion du patrimoine financier de la Ville. On peut dire ce que l'on veut sur la dimension politique du dossier, mais il n'en reste pas moins qu'il s'agit de gestion du patrimoine financier et qu'au titre de la loi sur l'administration des communes ce sujet est de la compétence de la commission des finances – seule commission citée par la LAC. Ce serait une erreur fondamentale que d'imaginer que la com-

mission de l'informatique et de la communication, qui a effectivement travaillé sur TV Léman bleu, serait mieux à même d'apprécier l'aspect financier. Personne ici ne met en cause Léman bleu, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il s'agit de savoir quel doit être l'actionnariat de référence de Léman bleu et il n'y a pas de question plus naturelle à la commission des finances, ni de commission mieux équipée que ladite commission pour y répondre.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je donnerai quelques réponses aux différentes questions qui ont été soulevées. En ce qui concerne la demande formulée par M. Froidevaux dans sa motion, je l'ai dit et je le répète: nous avons demandé au président de TV Léman bleu SA de bien vouloir reporter l'assemblée générale convoquée le 24 mai. Il nous a été répondu – j'ai la lettre ici – que, suite à une consultation du conseil d'administration, qui est l'organe compétent pour convoquer l'assemblée générale, ce dernier s'y est refusé. Cette assemblée, qu'on le veuille ou non, aura donc lieu. A partir de là, reste à savoir ce que feront les actionnaires.

Parmi les actionnaires, la Ville de Genève et les représentants de 022 Télégenève SA sont en effet majoritaires. Mais toujours est-il que le représentant de 022 Télégenève SA-Naxoo a déjà été désigné par le conseil d'administration de ladite société et que c'est M. Mayer. On ne peut pas assurer que cette personne donnera suite à 100% à ce que le Conseil municipal va demander... (*Remarque.*) Oh, on peut toujours être sûr pour les autres, Monsieur Froidevaux, mais enfin, l'expérience de la vie nous apprend quand même à faire preuve d'une certaine prudence...

Ce que nous comprenons ici, Mesdames et Messieurs, dès lors que vous avez accepté l'urgence sur ces motions, c'est que vous souhaitez prendre position, indépendamment du fait que ce ne soit pas facile. A ce jour, sauf à admettre qu'il y ait une pléthore de solutions que nous n'aurions pas vues, il y en a trois. Vous en avez évoqué deux, celle du groupe Barbier-Mueller et Hersant et celle du groupe Edipresse. La troisième, nous l'avons suggérée, c'est le financement public. Pour notre part, dans ce dossier, nous avons d'abord souhaité que la chaîne – qui est dans une situation financière fragile, pour reprendre des termes délicats qui ont été employés dans cette enceinte et qui sont des euphémismes – bénéficie d'un assainissement financier très rapidement. Quand je dis très rapidement, c'est ce mois ou le suivant, puisqu'il y a des salaires à verser, des engagements financiers qui doivent être couverts. En même temps, la préoccupation du Conseil administratif était de trouver la solution qui donne le maximum de garanties sur le contenu des programmes, non pas que nous souhaitions faire de Léman bleu une *Pravda*, Monsieur Maudet, en aucune manière, mais pour assurer la continuité de

ce que nous appelons une télévision citoyenne. Nous souhaitons que les citoyennes et citoyens de Genève puissent continuer à suivre les séances du Conseil municipal et celles du Grand Conseil, mais également toute l'actualité de notre ville, grâce aux reportages culturels ou sportifs, grâce aux débats du type «Face à la presse», avec des hommes et des femmes politiques, des artistes, etc. Nous souhaitons que ces émissions puissent survivre, car elles font l'intérêt, selon nous, d'une télévision locale de proximité.

Pour avoir la garantie que cet objectif soit poursuivi à moindre coût, il faut précisément tenter de rester majoritaire dans TV Léman bleu SA et, à cet égard, je dois dire que les deux offres ne sont pas égales. La grande différence entre la proposition d'Edipresse et celle de Barbier-Mueller-Hersant, c'est que, dans la première, Télégenève et la Ville de Genève gardent la majorité des actions, ce qui va d'ailleurs nous obliger – j'y reviendrai tout à l'heure – à suivre l'augmentation de capital qui sera nécessaire pour assainir la société. En revanche, dans la deuxième offre, nous n'avons qu'un tiers des actions, qui nous permet certes d'être une minorité de blocage, mais vous comprendrez qu'une minorité de blocage n'est pas une majorité de proposition. C'est une autre philosophie, qui peut se concevoir, mais ce n'est pas celle que nous avons retenue.

Une autre différence de taille entre les deux propositions a trait à la société de publicité. Dans la première proposition, non seulement nous avons la majorité dans l'actionariat de TV Léman bleu, mais celle-ci détiendra 51% de la nouvelle société à créer pour assurer la publicité. Chacun sait qu'en matière de médias, et en particulier pour une télévision locale, la publicité est vitale. TV Léman bleu SA, majoritaire à 51%, pourra faire en sorte que la politique de la société qui assurera la publicité soit en phase avec ses intérêts. Je ne dis pas que, dans la deuxième proposition, ce serait perdu d'avance, pas du tout, je dis simplement que nous n'avons pas cette garantie-là.

J'en termine avec l'augmentation de capital. Il est clair que l'argent frais auquel je faisais allusion devra être versé très rapidement. Nous n'aurons pas le temps de présenter au Conseil municipal des crédits soumis au délai référendaire et nous avons donc examiné quelles étaient les possibilités. Sans entrer dans les détails, je dirai qu'il est parfaitement possible, dans la proposition que nous avons retenue, d'assurer cet assainissement financier. Le crédit de 315 000 francs actuellement à l'examen de la commission de l'informatique et de la communication représenterait la contribution de la Ville de Genève, dans le cadre de cette augmentation du capital qui nous permettrait de garder la majorité. Ensuite, une deuxième augmentation du capital sera nécessaire, vraisemblablement au début de l'année 2006 – nous avons donc le temps de la préparer – dans laquelle la contribution de la Ville de Genève devrait être inférieure à 100 000 francs. C'est dire que notre contribution financière, dans le projet Edipresse, tendra plutôt,

d'ici à 2007 en tout cas, à être inférieure à celle que nous avons connue les années précédentes et qui représentait, je vous le rappelle, plus de 200 000 francs par an pour la retransmission des séances du Conseil municipal.

Nous avons donc pris soin d'examiner toutes ces questions avant de nous déterminer pour l'un ou l'autre de ces projets – et cela n'a pas été facile, ni pour les uns ni pour les autres, car des concessions ont dû être faites de part et d'autre. Encore une fois, l'offre Edipresse nous a paru la plus intéressante, sauf à admettre – et c'est là où nous serions intéressés à avoir votre avis – que nous devons plutôt privilégier une solution en mains publiques. Dans ce cas, il faut savoir que l'investissement de la Ville de Genève a été estimé à 1 million, sans compter que, chaque année, il faudra injecter quelques centaines de milliers de francs, vraisemblablement quelque 500 000 francs, pour assurer le bon fonctionnement de la chaîne. Nous nous sommes refusés à vous proposer cette solution, tout particulièrement en raison du poids économique que nous avons considéré comme disproportionné. De même, nous nous sommes refusés à vous présenter une proposition de financement où nous perdriions la majorité et, par là, la garantie de pouvoir assurer la vocation citoyenne de TV Léman bleu. Nous avons négocié une solution qui nous semble ménager ces deux aspects.

En ce qui concerne la question du monopole soulevée par M. Barazzone, par rapport à Edipresse, nous sommes bien conscients de ce problème. En l'occurrence, s'il y avait un troisième groupe intéressé, nous serions prêts à examiner une offre dans les mêmes conditions, mais il n'y en a pas. Il a été fait allusion à la Comco, mais celle-ci ne pourra pas porter de jugement avant que la situation lui soit soumise. Pour notre part, nous constatons que l'actionnariat du groupe Edipresse dans TV Léman bleu SA sera de l'ordre d'un quart ou d'un tiers. En ce qui concerne la Ville de Genève, nous aurons, par le biais de notre engagement direct et indirect à travers Naxoo, plus de 50% des actions. Je ne sais pas ce que va dire la Comco, mais, face au tableau que je viens de résumer, je ne pense pas que ce soit un frein irrémédiable à la mise en œuvre de ce projet. En tout cas, ce ne sont pas les informations qu'on nous a données, même si certains ne voient pas forcément ce scénario d'un œil très positif...

En conclusion, où en sommes-nous aujourd'hui? Vous pensez bien que, indépendamment de la motion du groupe radical, nous nous sommes préparés pour cette assemblée générale fixée au 24 mai et dont le report a été refusé. Il est clair que nous devons nous déterminer pour cette assemblée-là et, encore une fois, nous serions très heureux de savoir quelles sont les options que nous devons privilégier selon vous, compte tenu des différences que je viens de rappeler: minorité de blocage d'un côté, sans participation à la société de publicité, et majorité de l'autre côté, avec participation majoritaire de TV Léman bleu dans la société de publicité.

**M. Pierre Maudet (R).** Je tiens à remercier le magistrat, parce qu'il a très exactement recentré l'enjeu de la discussion. Il n'appartiendra pas au plénum ce soir, ni d'ailleurs à la commission des finances, de choisir un projet contre l'autre, car ce choix est la responsabilité juridique du Conseil administratif, qui pèse le pour et le contre, qui étudie en son âme et conscience les projets. Il appartient en revanche à notre Conseil municipal, ou à sa commission des finances, d'éclairer ce choix, de comprendre quels sont les critères qui y président et, à cet égard, je crois que M. Ferrazino a été clair.

En fait, la vraie question qui va se poser figure dans la deuxième invite de la motion – il est peut-être un peu prématuré d'en débattre ce soir et c'est pourquoi nous plaçons pour le renvoi en commission des finances – c'est la question du choix philosophique, entre minorité de blocage ou majorité. Pour notre part, nous choisissons clairement l'option minorité de blocage, parce que nous considérons que la municipalité n'a plus à participer à cette télévision à titre majoritaire, et nous nous réjouissons de pouvoir nous en expliquer en commission. C'est là le vrai choix philosophique, la vraie question de fond qui se pose.

Pour ma part, je ne suis pas sûr que, le 24 mai, l'ordre du jour de l'assemblée générale prévoie réellement la question du choix entre Edipresse et Hersant, je n'en suis pas absolument certain. J'ai cru comprendre qu'était inscrite à l'ordre du jour de cette assemblée générale une modification statutaire relevant plus ou moins de la cosmétique... Cela dit, il est tout à fait possible d'agender une nouvelle assemblée générale à mi-juin, délai acceptable sous l'angle des impératifs financiers notamment, qui nous permettra de présenter le fruit des discussions de la commission des finances et de notre plénum, sur cette question de philosophie, sur cette question politique, à savoir: quelle doit être la participation, l'implication de la municipalité dans Léman bleu?

Ce soir, le groupe radical aurait tendance à vous recommander, Mesdames et Messieurs, chers collègues, d'accepter la motion libérale, pour donner l'impulsion au Conseil administratif et qu'il fasse en sorte de reporter cette assemblée générale du 24 mai. Et si ce report est refusé, ma foi, tant pis... Quant à notre motion M-542, nous souhaiterions la renvoyer en commission des finances pour l'évidente raison qu'a évoquée tout à l'heure M. Froidevaux: il s'agit ici d'un aspect patrimonial, des biens de la Ville de Genève. Comme pour toutes les questions qui touchent au patrimoine de la Ville – patrimoine financier ici – il est logique que ce soit la commission des finances qui se penche sur cette question, encore une fois sous l'angle purement financier, et non sous l'angle technique, comme a pu le faire la commission de l'informatique et de la communication.

Voilà, je crois qu'il était important de recentrer l'enjeu et de rappeler – pour répondre à M. Losio – que le Conseil municipal va se prononcer sur la question

philosophique, mais que, pour le reste, c'est le Conseil administratif qui prend ses responsabilités. Je remercie d'ailleurs l'exécutif d'avoir fait preuve de transparence, de nous avoir annoncé franchement ce qu'il en était, quelle décision il avait prise et, surtout, quels critères avaient présidé à cette décision. Je me réjouis d'avoir le débat de fond, débat que nous avons vraiment posé ce soir et qui consistera à déterminer quelle participation la Ville doit avoir dans TV Léman bleu: majoritaire ou minoritaire, et à quelle hauteur.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Pour ma part, je ne me réjouis pas de ce débat, pour la raison simple qu'il se dit beaucoup de choses très imprécises... La chose la plus imprécise concerne cette assemblée générale du 24 mai, que le président de TV Léman bleu, selon M. Ferrazino, ne veut pas différer. Evidemment qu'il ne veut pas la différer! Mais ce n'est pas celle qui est visée par ma motion, qui parle de reporter toute assemblée générale qui débattrait de la cession des actions de TV Léman bleu. Or, l'assemblée du 24 mai ne débattrait pas de la cession, mais exclusivement de la cessibilité des actions, c'est-à-dire de savoir dans quelle mesure les titres peuvent être transmis librement. Car si le 24 mai on ne modifie pas les statuts, sachant que les titres ne sont pas transmissibles facilement, on élimine *de facto* l'un des groupes qui n'est pas actionnaire et qui, par conséquent, ne pourra pas acheter de titres. Donc, pour que le débat soit ouvert, nous recommandons à la Ville de Genève de ne pas reporter cette assemblée et de voter joyeusement la modification des statuts, ce qui aura pour effet de convoquer une nouvelle assemblée générale de TV Léman bleu qui débattrait de la cession des actions. Pour le moment, cette assemblée générale n'est pas convoquée. Par conséquent, quand je dis dans ma motion qu'il ne faut pas la convoquer avant la mi-juin, c'est un vœu pieux en quelque sorte. Cela ne veut pas dire qu'il faut annuler l'assemblée générale du 24 mai, mais simplement qu'il faut laisser au Conseil municipal le temps de prendre une décision.

Par contre, l'assemblée qui doit être renvoyée, c'est celle de 022 Télégenève qui, à ma connaissance, est convoquée pour le 2 juin et qui a précisément ce sujet à l'ordre du jour. Ici, Monsieur Ferrazino, je vous tranquillise: en matière de vote, c'est bien un mandat impératif qui sera donné, non pas à un employé de la société, mais à son vice-président et futur président, qui se trouve être une personnalité hautement respectable dans la République et canton de Genève. Nous pouvons lui faire confiance pour qu'il s'exécute, si l'assemblée générale extraordinaire lui dit qu'il doit voter pour l'un ou pour l'autre groupe.

Voilà! Sur le fond, je ne veux pas intervenir. J'étais tout à l'heure au téléphone avec des représentants de TV Léman bleu et j'aimerais simplement dire

que leur état d'inquiétude n'a rien à voir avec la sérénité du représentant du Conseil administratif quand il nous affirme qu'une solution est meilleure que l'autre!

**M. Lionel Ricou (DC).** Une question a été soulevée par mon collègue Guillaume Barazzone à laquelle le conseiller administratif n'a pas apporté de réponse. Je la repose donc: au cas où TV Léman bleu deviendrait une télévision où la participation publique serait majoritaire, où la majorité du capital serait dans les mains de la Ville, est-ce que cette télévision pourrait, en 2007, bénéficier de la redevance?

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Monsieur Ricou, je ne suis pas M<sup>me</sup> Soleil... La loi concernée n'est pas encore votée et vous me demandez quel sera son règlement d'application! Vous comprendrez que j'aie quelque difficulté à vous répondre. A ce propos, on entend tout aux Chambres fédérales et notamment que les télévisions de Zurich et Genève, indépendamment de la composition de leur actionnariat, risquent de ne pas recevoir de redevance du tout.

Cela étant, les plans financiers que nous faisons pour TV Léman bleu ne prennent pas en compte une hypothétique redevance à compter de 2007, ce ne serait pas raisonnable. Si elle vient, tant mieux, ce sera de l'air frais, de l'oxygène, mais on ne peut pas compter là-dessus.

Maintenant, je m'inscris en faux contre ce que vous laissez entendre, à tort, à mon avis, à savoir que la composition de l'actionnariat de TV Léman bleu, notamment s'il est à majorité en mains publiques, aurait pour conséquence de priver la chaîne de la redevance. Le cas échéant, si elle devait l'être, ce serait pour d'autres raisons, mais, là encore, on est dans la pure hypothèse. Les problèmes réels sont déjà suffisamment compliqués pour qu'on n'y ajoute pas des problèmes virtuels. En ce qui nous concerne, nous sommes partis sur des données concrètes, que nous pouvons maîtriser, et le *business plan*, dans les deux projets que nous avons évoqués, ne tient pas compte d'une hypothétique redevance à compter de 2007.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion M-542 est acceptée par 65 oui contre 1 non (3 abstentions).

Mis aux voix, son renvoi en commission des finances est accepté par 48 oui contre 18 non.

Mise aux voix, la motion M-544 est acceptée par 63 oui contre 1 non (3 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, en sa qualité d'actionnaire de Léman bleu SA et de Naxoo (anciennement 022 Télégenève SA), de reporter toutes assemblées générales ayant trait à l'actionnariat de Léman bleu SA à la deuxième quinzaine de juin 2005.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

## **5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 juin 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 314 000 francs destiné à l'établissement du plan général d'évacuation des eaux de la Ville de Genève (PGEE) (PR-354 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Roberto Brogini.**

La proposition PR-354 du Conseil administratif du 23 juin 2004 a été renvoyée à la commission des travaux par le Conseil municipal le 8 septembre 2004.

La commission des travaux s'est réunie pour examiner cette proposition, sous l'efficace présidence de M. Alain Marquet, les 10 et 24 novembre 2004, 15 décembre 2004, ainsi que les 12 janvier et 2 février 2005. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Ursi Frey, que nous remercions.

### **Présentation de la proposition**

Dans sa proposition, le Conseil administratif annonce que la réalisation du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) différera de l'ancien plan directeur des égouts (PDE), dans le sens où il permettra d'établir un concept plus global d'évacuation des eaux de la commune, œuvrant pour un plus grand respect du

---

<sup>1</sup> Proposition, 1134.

cycle naturel de l'eau et une meilleure protection du lac et des cours d'eau. La canalisation demeure l'élément central de l'évacuation des eaux, mais d'autres méthodes de gestion des eaux (rétentions, infiltration) seront prises en considération.

### **Séance du 10 novembre 2004**

Le 10 novembre 2004, la commission procède à l'audition de MM. Claude-Alain Macherel, directeur des espaces publics et de la voirie, Francis Gremion, adjoint de direction du Service études et constructions, et Christophe Gerber, ingénieur en génie civil au même service et responsable de la mise en place du PGEE.

M. Macherel explique que le PGEE est amené à remplacer le PDE. La base légale au niveau cantonal est la loi sur les eaux (L 2 05). Celle-ci met en application la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 (LEaux) qui stipule dans son article 7, alinéa 3, que «les cantons veillent à l'établissement d'une planification communale et, si nécessaire, d'une planification régionale de l'évacuation des eaux». L'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux), du 28 octobre 1998, complète et précise la loi. L'article 5 traite de la planification communale de l'évacuation des eaux. La loi cantonale précise la mise en œuvre (voir annexes).

Actuellement, le réseau en ville est à 40% en séparatif et à 60% en unitaire.

Historique. Jusqu'en 1883, un réseau embryonnaire de canaux existait. Dès cette date, l'installation de collecteurs a permis de rejeter les eaux sales en aval de la ville. Dès 1960, construction de la première station d'épuration d'Aire (STEP). Dans les années 1980, un plan directeur des égouts favorise la mise en place de séparatifs qui trient les eaux claires des eaux usées. Par un principe de précaution, même le centre-ville est équipé de séparatifs, alors que le PDE de 1981 ne le prévoit pas.

En 2002, on s'attelle à la révision de l'ancienne planification PDE. L'image directrice de l'assainissement du centre urbain du canton de Genève (IDA) est confectionnée. Le document de planification est achevé le 5 décembre 2003. Cette étude est menée conjointement entre la Ville de Genève, Service études et constructions de la Voirie et l'Etat de Genève, Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement et son domaine de l'eau (DomEau).

Un plan régional de l'évacuation de l'eau (PREE) permet d'avoir une vision d'ensemble et le PGEE permet de planifier le réseau secondaire tronçon par tronçon.

Le DomEau a fait des directives cantonales et défini un PGEE pour la Ville de Genève qui se décompose en trois phases:

1. le diagnostic: état des collecteurs et les débits à déverser;
2. le concept général de l'évacuation des eaux;
3. la mise en œuvre avec les avant-projets et la planification financière.

Le PGEE est un outil de gestion technique, environnemental et financier. Il permet une meilleure protection du lac et des cours d'eau ainsi que des nappes souterraines.

La gestion environnementale concerne la protection des eaux, des nappes souterraines, un meilleur réglage de tous les ouvrages ainsi qu'un rapport sur les zones de danger, de risque de pollution, de scénarios d'accident et d'évaluation des risques. On pourra réaliser des plans d'intervention avec le Service d'incendie et de secours (SIS). Il faudra connaître l'état des canalisations et localiser les défauts ainsi que le degré d'urgence pour réhabiliter ce qui doit l'être. Ensuite, une vision générale de la situation permettra de planifier les travaux en fonction des priorités. La nature des sols sera également étudiée ainsi que les eaux de ruissellement. La loi dit que, chaque fois que cela est possible, les eaux doivent être infiltrées dans le sous-sol. Il faut donc définir des zones de réinfiltration. Des fossés d'infiltration, centrale d'infiltration, pourront être créés.

Cet outil permet également la gestion technique. Aujourd'hui déjà, de nombreuses informations sont à disposition. Des milliers d'objets seront à gérer en utilisant notamment le Service d'information du territoire genevois (SITG). Toute une série de bases de données seront disponibles et permettront de se mettre à niveau par rapport aux directives, à la planification des travaux et à l'établissement de bilans. Un plan de curage et d'entretien des canalisations sera établi et il sera possible de gérer les incidences financières sur trente ans par tranches de cinq ans. L'entretien pourra être chiffré. La Ville de Genève, via le Service de génie civil et l'engagement d'un mandataire, travaillera sur ce plan qui nécessite des connaissances très pointues. Le coût du plan est de 5,3 millions de francs pour la Ville de Genève et à peu près dans la fourchette de celui de Lausanne. La subvention fédérale est calculée sur une base d'un coût de 30 francs par habitant et se monte à 35% de cette somme (voir annexe estimation des coûts).

La Confédération impose des délais pour obtenir les subventions. Le PGEE doit être terminé avant la fin de 2008. Si l'on débute le travail aujourd'hui, ces délais pourront être tenus.

Les commissaires posent un certains nombre de questions.

Est-ce que ce sont des privés qui vont réaliser le mandat?

Oui, il y aura mandat, en pool de mandataires, avec un cahier des charges qui est en train d'être établi. Puis, il y aura collaboration entre la conceptualisation et la réalisation.

Avec l'échéance de 2008 pour obtenir les subventions, celles-ci sauteront-elles si on n'y arrive pas?

De nombreuses villes romandes ont des retards. Il y a déjà eu un report. Mais l'objectif est de pouvoir respecter les délais. Il reste quatre ans pour terminer le plan. C'est le temps qu'il faut.

Concernant la sécurité, on imagine différents scénarios. Si un camion d'hydrocarbure se déverse, il doit pouvoir être prévu des ouvrages spéciaux et des plans d'intervention avec le SIS, avec l'installation de barrage ou la fermeture de vannes.

Un commissaire sait qu'actuellement il faut mettre le système en séparatif le jour de la moindre transformation, ce qui coûte une fortune. Tout cela pour séparer les eaux qu'on remet ensuite de nouveau dans la même canalisation.

M. Macherel demandera à l'Etat des informations plus précises via une question écrite (la réponse de l'Etat se trouve dans les annexes).

### **Séance du 15 décembre 2004**

Dans le cadre de l'étude du plan financier d'investissement 2004-2015 (PFI), la commission a souhaité poser un certain nombre de questions. MM. Macherel, Zoller et Gerber ont apporté les précisions attendues. Dans le PFI, actuellement, 5 millions sont prévus annuellement pour les égouts. Les sommes nécessaires à la mise en application du PGEE pourront être prises sur ces sommes.

M. Gerber répond qu'au terme du PGEE on aura une cartographie, une planification des travaux et une estimation des coûts (mise en conformité, mise en séparatif là où cela est nécessaire, etc.). Ces chiffres permettront de planifier l'ensemble des travaux sur dix ans et les interventions urgentes. Ensuite, une planification se fera sur vingt ans et une autre sur trente ans. On saura si les 5 millions seront suffisants ou si l'on est plus proche de 10 millions par an, auquel cas il faudra procéder à un rattrapage. Le pire scénario serait d'arriver à 20 millions par an.

A Genève, il y a 270 kilomètres d'égouts. Cela représente théoriquement une valeur de 750 millions de francs.

M. Gerber signale qu'on passe à une gestion de réseau. Ce n'est pas une entreprise qui se fait dans la précipitation. On saura où et comment intervenir. Cela

n'existait pas dans le passé. Il sera possible de planifier les investissements et cela permettra une bonne gestion. Le réseau de Genève est en état, mais il faut lui garantir sa pérennité.

*Audition de M. Wyss, directeur du Service cantonal de l'évacuation de l'eau, et de M. Olivier Broillet, chef de la section réseau et raccordement*

M. Wyss distribue un canevas. Les réseaux vieillissent et les performances ne sont pas toujours optimales et, de surcroît, le système actuel n'est plus conforme à la législation. Le PGEE est nécessaire, car il faut s'adapter à l'évolution de la législation et des milieux récepteurs. En 1981, il fallait faire du séparatif à tout prix, alors qu'actuellement le centre-ville restera en unitaire.

Les bases légales fédérales sont répliquées (voir annexes). La priorité est de faire de l'infiltration des eaux dans le terrain.

Le PGEE est un concept et une planification, ainsi que des mesures de protections des eaux. C'est un important outil de gestion, de planification technique et financière et il est surveillé par le Conseil d'Etat.

Depuis 1991, les communes suisses alémaniques ont commencé à mettre en place les PGEE. Mais plus on s'éloigne de Berne, plus on a de retard. Les dernières communes qui mettent en place des PGEE se trouvent dans les cantons de Genève et du Valais.

Un cahier des charges types a été réalisé pour toutes les communes genevoises.

Dans le canton, par souci de rationalité, il a été demandé aux petites communes de se regrouper. Il y a 12 groupements de deux à cinq communes, ainsi que la Ville de Genève, alors que l'aéroport est une entité propre.

Des négociations ont été menées avec l'Office fédéral de la planification des eaux. L'étude des PGEE doit débiter ce printemps pour obtenir les subventions. S'il y a un peu de retard, ce n'est pas grave, mais l'impulsion doit être clairement signifiée. La durée de l'étude est planifiée sur trois à quatre ans.

Une commissaire demande à propos des séparatifs qui ont été construits pour rien: pourront-ils être utiles une fois?

M. Wyss répond qu'il s'agit de séparatifs dormants. Les cas ont été pris en compte dans l'IDA et ces séparatifs seront valorisés lorsque cela ne sera pas trop coûteux. Aux Pâquis, ce sera très difficile de reprendre le séparatif. Les exigences actuelles sont trop pointues pour déverser les eaux de pluie qui sont bien sales dans le petit lac. On pourrait éventuellement déverser ces eaux en aval du barrage du Seujet, encore faudrait-il prolonger les séparatifs à travers Saint-Gervais et le Seujet.

Un commissaire revient sur la lettre de M. Wyss, du 22 novembre 2004 (voir annexe). Est-ce à dire que l'on n'aura plus besoin de mettre les vieux bâtiments que l'on rénove en séparatif?

Cela pourrait être possible, le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement regardera au cas par cas.

M. Broillet dit que l'ordonnance fédérale exige qu'il y ait séparatif. Toute construction nouvelle doit avoir un séparatif. S'il s'agit d'une rénovation légère, cette exigence pourra être levée.

Pourquoi alors maintenir cette disposition?

On ne connaît pas l'évolution de la législation et le principe de précaution recommande d'être plus exigeant.

### *Discussion*

Le Parti radical est écœuré par le fait que, pour respecter le séparatif, on renchérit le coût de la construction, alors qu'à la sortie des immeubles l'on déverse les eaux claires et les eaux sales dans un système unitaire au centre-ville. Cela contribue au renchérissement des loyers. Néanmoins, le Parti radical votera ce crédit pour l'étude du PGEE.

Le Parti du travail vote le crédit, ainsi que l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants).

L'Union démocratique du centre, vu la législation en vigueur, vote le crédit.

Le Parti libéral est content de voir que l'on arrête les aberrations de ces dernières années et que les coûts sont comparables à ceux des cantons voisins.

Le Parti socialiste votera ce crédit et souhaite que les études soient menées à temps afin d'obtenir les subventions de la Confédération.

Pour les Verts, le PGEE est un outil qui permettra une meilleure gestion des eaux usées et qui incitera à une infiltration des eaux claires dans le terrain. Ils voteront donc ce crédit.

### *Vote*

A l'unanimité des 14 membres présents (absence du commissaire démocrate-chrétien), le PGEE est accepté par la commission des travaux. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

### *Annexes mentionnées*

## **Bases légales fédérales:**

### **Loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 (LEaux)**

**Art 7, al. 3:** Les cantons veillent à l'établissement d'une planification communale et, si nécessaire, d'une planification régionale de l'évacuation des eaux.

### **Ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (RS 814.201)**

#### **Art. 5 Planification communale de l'évacuation des eaux**

<sup>1</sup> Les cantons veillent à l'établissement de plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) qui garantissent dans les communes une protection efficace des eaux et une évacuation adéquate des eaux en provenance des zones habitées.

<sup>2</sup> Le PGEE définit au moins:

- a. les périmètres à l'intérieur desquels les réseaux d'égouts publics doivent être construits;
- b. les zones dans lesquelles les eaux de ruissellement provenant des surfaces bâties ou imperméabilisées doivent être évacuées séparément des autres eaux à évacuer;
- c. les zones dans lesquelles les eaux non polluées doivent être évacuées par infiltration;
- d. les zones dans lesquelles les eaux non polluées doivent être déversées dans des eaux superficielles;
- e. les mesures à prendre pour que les eaux non polluées dont l'écoulement est permanent ne soient plus amenées à la station centrale d'épuration;
- f. l'endroit où les stations centrales d'épuration doivent être construites, le procédé de traitement dont elles doivent être équipées et la capacité qu'elles doivent avoir;
- g. les zones dans lesquelles des systèmes autres que les stations centrales d'épuration des eaux doivent être utilisés et comment les eaux doivent être évacuées dans ces zones.

<sup>3</sup> Au besoin, le PGEE est adapté:

- a. en fonction du développement des zones habitées;
- b. lorsqu'un PREE est établi ou modifié.

<sup>4</sup> Il est accessible au public.

## **Bases légales cantonales**

### **Loi sur les eaux (L 2 05)**

#### **Art. 56<sup>(19)</sup> Plans généraux d'évacuation des eaux**

<sup>1</sup> Les communes établissent, pour leur territoire, des plans généraux d'évacuation des eaux selon les directives du département. La coordination est assurée par le département dans le cadre des plans régionaux d'évacuation des eaux.

<sup>2</sup> Les concepts d'assainissement retenus lors de l'élaboration des plans régionaux d'évacuation des eaux sont contraignants pour la réalisation des plans généraux d'évacuation des eaux des communes.

<sup>3</sup> Les plans généraux d'évacuation des eaux sont des instruments de planification et de gestion des systèmes d'assainissement pour les communes.

<sup>4</sup> Ils déterminent notamment:

- a) les éléments énumérés dans l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, du 28 octobre 1998;
- b) le concept d'assainissement et de gestion des eaux à évacuer à l'échelle communale et en fonction des exigences fixées par le plan régional d'évacuation des eaux;
- c) les ouvrages du réseau secondaire;
- d) toutes les autres mesures de protection des eaux pour le domaine bâti et les surfaces imperméabilisées ou urbanisées;
- e) les éléments nécessaires à la gestion technique et financière du réseau secondaire;
- f) les priorités d'action à l'échelle communale.

<sup>5</sup> Les plans généraux d'évacuation des eaux sont approuvés par le Conseil d'Etat avant toute exécution.

## Estimation des coûts

- Statistique suisse pour les communes de plus de 20 000 habitants (HT):
  - entre 20 et 50 francs par habitants, moyenne = 30 francs par habitant:
    - Berne: 43 francs par habitant pour 136 000 habitants = 5 900 000 francs;
    - Lausanne: 33 francs par habitant pour 128 000 habitants = 4 266 000 francs;
    - Winterthur: 22 francs par habitant pour 86 habitants = 1 897 000 francs.
- Estimation du coût du PGEE de la Ville de Genève
  - Environ 30 francs par habitants, soit 5 360 000 francs (HT) = 5 767 360 francs TTC.
- Subvention de la Confédération
  - 35% d'un coût subventionné forfaitaire de 30 francs par habitant sur la base du dernier recensement fédéral de 2000 (177 964 habitants) soit 35% de 5 338 920 francs = 1 868 622 francs.
- Participation du fond cantonal d'évacuation des eaux:
  - 15% des frais effectifs après soustraction des subventions fédérales, soit 584 738 francs selon l'estimation actuelle.
- Part à la charge de la Ville de Genève
  - 3 314 000 francs TTC.



Ville de Genève

Genève, le 4 janvier 2005

Le Conseiller administratif

Monsieur Alain Marquet  
Président  
Commission des travaux  
Secrétariat du Conseil municipal  
Palais Eynard  
Rue de la Croix-Rouge 4  
1211 Genève 3

**Concerne : PR-354 «Établissement du plan général d'évacuation des eaux de la Ville de Genève (PGEE)»**

Monsieur le président,

Le 10 novembre 2004, la commission des travaux a procédé à l'audition des services de la division de la voirie au sujet de la proposition de crédit PR-354, destinée à l'établissement du plan général d'évacuation des eaux de la Ville de Genève (PGEE).

Au cours de cette séance, un commissaire s'est interrogé sur la pertinence de l'application de l'article 11 de l'Ordonnance fédérale sur la protection des Eaux (OEaux) dans un bassin versant prévu construit en réseau unitaire par le PGEE.

Mes services ont questionné à ce sujet l'autorité compétente, soit le service cantonal de l'évacuation de l'eau, qui nous a répondu en date du 29 novembre 2004.

Je vous laisse le soin de communiquer ce courrier aux membres de votre commission et vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Christian Ferrazino

Annexe mentionnée



**DOMAINE DE L'EAU**  
Service cantonal de l'évacuation de l'eau

DIAE - SEVAC  
Chemin de la Verseuse 17  
Case postale 53  
1219 Aire

Ville de Genève  
Département de l'aménagement, des  
constructions et de la voirie  
Division de la voirie  
Monsieur Christophe Gerber  
Rue François-Dussaud 10  
1227 ACACIAS-GENEVE

N<sup>o</sup>réf. : AWY/

Genève, le 29 novembre 2004

**Concerne : Article 11 OEaux - Question de la commission des travaux**

Monsieur,

Nous nous référons à votre courriel du 11 novembre 2004 concernant la question posée par la commission des travaux relative à la pertinence de l'application de l'article 11 de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux) dans un bassin versant unitaire.

Pour rappel, cet article 11 de l'OEaux stipule que :

- *Le détenteur de bâtiments doit veiller, lors de leur construction ou lorsqu'ils subissent des transformations importantes, à ce que les eaux météoriques ainsi que les eaux non polluées dont l'écoulement est permanent soient amenées jusqu'à l'extérieur du bâtiment sans être mélangées aux eaux polluées.*

Le but de cet article est d'inciter à réaliser à moindre coût la séparation des eaux de nouveaux bâtiments ou de bâtiments existants lors de leur construction ou de leur transformation, ceci indépendamment du type de réseau d'assainissement prévu par le plan directeur ou le PGEE (séparatif ou unitaire). En effet, les planifications se font généralement pour des périodes de l'ordre de 20 ou 30 ans. A plus long terme, en fonction de l'évolution de la législation, de l'état des connaissances et de la technique, il n'est pas impossible que des options différentes puissent être prises. Si cela devait être le cas, les travaux de séparation des eaux à l'intérieur de bâtiments existants occasionneraient des coûts nettement plus importants que s'ils avaient été réalisés lors de leur construction. En ce sens, l'esprit de cet article est de se préserver de l'avenir.

Ainsi, il est évident que l'application de cet article dans un bassin versant prévu de rester en unitaire par le PGEE n'a de sens que si le surcoût engendré par la séparation des eaux jusqu'en limite de propriété est effectivement peu important. Si ce postulat se vérifie aisément pour de nouvelles constructions, cela n'est pas forcément le cas lors des reconstructions ou transformations importantes telles qu'elles sont décrites à l'article 2 du règlement cantonal d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses L 5 05.01 (RALCI), qui stipule que : « *Sont réputés reconstructions et transformations importantes tous les travaux intéressant le gros oeuvre, tels que l'adjonction d'un nouvel étage, le changement des niveaux des poutres et le remplacement ou la modification d'une façade. Il en est de même de toute transformation qui augmente de plus de 25% la valeur de la construction.* »

Ville GE art 11 OEaux.doc

---

Par conséquent, lors de transformations réputées importantes au sens de l'article 2 du RALCI, notre service procédera à une pesée des intérêts et analysera le principe de proportionnalité au cas par cas afin de décider si l'article 11 de l'OEaux doit être respecté ou s'il est possible d'y déroger.

En espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Alain WYSS  
directeur

**M. Roberto Brogini, rapporteur** (Ve). Mesdames et Messieurs, ce sujet n'est peut-être pas le plus médiatique ou le plus évident qui soit, puisqu'il s'agit de nos sous-sols et que les gens souvent n'y comprennent pas grand-chose. Mais pourtant l'évacuation des eaux et la meilleure répartition entre les égouts, les eaux de pluie et les eaux naturelles revêtent une importance particulière. A cet égard, nous savons combien les mentalités, les sensibilités par rapport à la préservation de l'eau ont évolué. L'ONU a d'ailleurs décrété dernièrement une Année internationale de l'eau, cela pour vous montrer l'importance de l'eau et la prise de conscience qui a eu lieu. Avant d'en venir à la proposition elle-même, je voudrais apporter une petite correction au rapport: en première page, je parle de M. Claude-Alain Macherel, «directeur de la Direction des espaces publics et de la voirie»: il n'est pas directeur de la direction, il est tout simplement directeur des espaces publics et de la voirie. Je m'excuse de cette petite maladresse. (*Corrigé au Mémorial.*)

Cela dit, je vais, en quelques mots, vous expliquer en quoi consistent ces quatre lettres un peu barbares: PGEE. Il s'agit du plan général d'évacuation des eaux de la Ville de Genève, qui vise un plus grand respect du cycle naturel de l'eau et une meilleure protection du lac et des cours d'eau, grâce à de meilleures méthodes de gestion, soit des rétentions ou des infiltrations des eaux naturelles dans notre sous-sol, avec, éventuellement, la réhabilitation des cours d'eau urbains, comme le nant des Grottes ou le nant Jargonnant, qui devront peut-être être pris en compte par la suite dans la planification des égouts.

Dernièrement, nous avons parlé, dans ce Conseil, de l'IDA, l'image directrice de l'assainissement. Les PGEE répondent à une obligation légale imposée par la Confédération et j'ai mis, en annexe au rapport, les bases légales fédérales sur l'évacuation des eaux, ainsi que l'article de la loi cantonale sur les eaux relatif aux plans généraux d'évacuation des eaux. Pour la réalisation de ce PGEE, nous bénéficierons d'une subvention de la Confédération à hauteur de 35%, c'est-à-dire environ 1,8 million, et d'une participation cantonale à hauteur de 584 000 francs. Le montant de l'étude à la charge de la commune s'élève à 3 314 000 francs.

L'ensemble des villes et des communes de Suisse sont astreintes à cette obligation et, si nous voulons pouvoir bénéficier des subventions de la Confédération, nous devons avoir terminé ces travaux avant la fin de 2008, d'où la nécessité de lancer au plus vite cette opération qui concerne, pour notre ville, 270 km d'égouts. Afin d'être sûrs que nous allons sur la bonne voie, contrairement à ce qui a pu se passer ces dernières années, nous avons auditionné les services cantonaux, en la personne de M. Wyss, directeur du Service cantonal de l'évacuation de l'eau, et de M. Broillet, chef de la section réseau et raccordement. Nous avons également auditionné les collaborateurs de la Ville de Genève, à savoir M. Macherel, directeur des espaces publics et de la voirie, M. Gremion, adjoint de direction au Service études et constructions, et M. Gerber, ingénieur en génie

civil au même service. C'est finalement à l'unanimité que la commission des travaux a voté cette proposition. Je vous encourage, Mesdames et Messieurs, à faire de même ce soir.

*Premier débat*

**M. Georges Queloz (L).** J'ai envie de dire qu'enfin on corrige le tir! Un plan d'évacuation des eaux, ce n'est pas nouveau. Ce qui l'est, c'est un plan qui correspond à ce qui se fait sur le reste du territoire suisse, où l'on dépense enfin à peu près les mêmes montants en francs par habitant que dans le reste de la Suisse, et le groupe libéral ne peut que s'en réjouir.

En effet, jusqu'ici, à vouloir trop bien faire, on nous a souvent menés en bateau, en prétextant les obligations légales. Mais on a pu constater, à la commission des travaux, que ce qu'on appelait des obligations légales étaient souvent des recommandations et qu'à Genève – où rien n'est assez bien – on faisait plus que le nécessaire, en finissant de toute façon par mélanger les eaux propres avec les eaux usées... Ce soir, voilà enfin une proposition raisonnable. Le fait qu'il y ait une subvention fédérale au bout de l'enjeu a sans doute contribué à ce que la sagesse l'emporte et qu'on nous présente une proposition raisonnable.

**M. Alain Fischer (R).** Le groupe radical est heureux de voir arriver enfin le PGEE de la Ville de Genève, puisque nous avons pris un retard plus que certain dans ce domaine. La plupart des communes, y compris les grandes communes, ont déjà établi leur PGEE, parfois en se regroupant. L'un des premiers plans qui s'est fait dans notre canton a été celui de l'Aéroport international de Genève.

En Ville de Genève, il y a un problème: alors que la loi sur les PGEE est en force depuis un certain temps, nous continuons à voter des collecteurs en séparatif. Or, Mesdames et Messieurs, si vous connaissez la loi sur les PGEE, vous savez que, tôt ou tard, une bonne partie des collecteurs que nous avons votés à tour de bras seront peut-être caducs, après l'établissement du PGEE. Nous aurons enterré deux séries de tuyaux dans nos sous-sols, alors qu'un seul tuyau sera requis, pour la simple et bonne raison que les eaux de ruissellement dans l'hypercentre des villes sont considérées comme des eaux polluées. Au jour d'aujourd'hui, nous continuons à construire des systèmes séparatifs pour les eaux de pluie qui tombent dans nos rues à l'hypercentre, et je le regrette. Dernièrement, nous venons, une fois de plus, de claquer quelques millions pour installer deux tuyaux alors qu'un seul aurait été suffisant et que cela aurait permis quelques économies.

Le groupe radical, pour faire des économies, votera donc ce PGEE, en espérant qu'il verra le jour avant les prochaines pluies!

**M. Jean-Louis Fazio** (S). Mesdames et Messieurs, les socialistes voteront ce crédit d'étude, puisque l'établissement de ce plan est une obligation légale. Mais nous profitons de cette occasion pour relever que ce plan général d'évacuation des eaux signifie un enterrement de première classe, dans tous les sens du terme, du système des égouts en séparatif dans l'hypercentre, mis en place dans les années 1960 à Genève. A l'époque, notre ville était considérée comme étant à l'avant-garde et elle était citée en exemple pour la réalisation de ses égouts en mode séparatif. Aujourd'hui, la pollution et une trop forte concentration de poussières ont fait leur œuvre: les eaux claires sont trop polluées pour être rejetées en l'état dans le Rhône, comme vient de le dire notre collègue Fischer. Nous sommes donc obligés de faire marche arrière et de passer en mode unitaire. Alors, combien de dizaines, voire de centaines de millions seront-ils dépensés pour permettre à certaines rues, équipées à grands frais en séparatif, d'être en fin de compte reliées en mode unitaire? En l'état, nous espérons que, pour les chantiers en cours et pour les prochaines réalisations qui s'ouvriront, le Conseil administratif mettra tout en œuvre pour réaliser ces égouts en mode unitaire.

**M. Bruno Martinelli** (AdG/SI). Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera aussi ce crédit, comme il l'a fait en commission. Je dirai juste un mot concernant les séparatifs qui se retrouvent aujourd'hui en situation dormante, parce qu'ils ne sont pas utilisés dans certaines zones de la ville. Certains commissaires s'en sont réjouis, en disant que cela nous fera faire des économies. Or, je souhaite rappeler ici que si les séparatifs, dans certains quartiers de la ville, sont caducs, ce n'est pas parce qu'on a trouvé de meilleures solutions, ce n'est pas parce qu'on a gagné, mais c'est bien parce qu'on a perdu! En effet, ces zones sont tellement polluées aujourd'hui qu'y recueillir les eaux de pluie comme eaux non polluées serait une erreur. Donc, ne nous réjouissons pas de cet état de fait, ne nous réjouissons pas de devoir considérer comme caduque la solution des séparatifs!

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je dirai deux mots dans le prolongement de ce que vient de dire M. Martinelli. Il est vrai que la situation s'est aggravée dans l'hypercentre, en fonction notamment des hydrocarbures et de tout ce qui, avec l'eau, s'écoule dans les canalisations. Mais il faut préciser – et c'est là un élément plutôt positif, Monsieur Martinelli – que la législation en matière de protection de l'environnement a évolué et qu'il y a maintenant des exigences qui n'existaient pas précédemment. Je m'explique: dorénavant nous tenons davantage compte du bassin qui reçoit ces eaux. Nous considérons que si nous devons rejeter, dans le Rhône, dans l'Arve ou dans le lac, des eaux dites claires qui n'ont de claires que le nom – M. Fischer l'a rappelé tout à l'heure –

nous ferions un très mauvais calcul du point de vue du bassin récepteur. Cela étant, encore faut-il avoir les moyens de faire s'écouler cette eau claire dans les eaux sales en fonction de la pollution dont elle fait l'objet. Aujourd'hui, grâce aux infrastructures que le Canton a créées, nous pouvons faire traiter ces eaux. C'est la raison pour laquelle on a pu définir ces exigences supplémentaires.

Il est vrai que précédemment, à vouloir très bien faire, la municipalité ne faisait finalement pas si bien et qu'il en résultait un surcoût. Le coût n'était pas doublé, vous le savez, les techniciens vous l'ont dit: le surcoût était de l'ordre de 15, 20 ou 25% selon les cas. Ce que je peux répéter ici, c'est que dans tous les projets à venir, à l'étude ou soumis à l'examen de votre Conseil, qui intègrent déjà cette image directrice que le Canton a bien voulu publier, nous allons renoncer au séparatif dans l'hypercentre. Voilà ce que je souhaitais dire en complément de l'excellent rapport de M. Brogini.

#### *Deuxième débat*

**Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.**

Il est ainsi conçu:

#### *ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 56 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

#### *arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 314 000 francs destiné à couvrir les frais d'études à engager en vue de l'établissement du plan général d'évacuation des eaux de la Ville de Genève (PGEE).

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 314 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2005 à 2009.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 839 300 francs destiné aux études d'aménagement et de réalisation d'un espace de vie enfantine (crèche), d'espaces polyvalents de type «maison de quartier» et d'un parc public sur le périmètre dit «Foyer de Sécheron», sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles 2129 et 2213 (partielle), feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-363 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteuse: M<sup>me</sup> Béatrice Graf Lateo.**

La commission des travaux s'est réunie le 26 janvier 2005, sous la présidence de M. Alain Marquet, pour étudier cette proposition. Que M<sup>me</sup> Ursi Frey, qui a assuré la prise de notes de séance, soit remerciée de cet important travail.

**Rappel de la proposition**

En date du 14 janvier 2003, le Conseil municipal votait la proposition PR-251 qui prévoyait:

- un crédit de 9 880 000 francs (frais notariés compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 2129, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 9865 m<sup>2</sup>, sise avenue Blanc/avenue de France;
- la cession par l'Etat de Genève à la Ville de Genève d'une partie de la parcelle N° 2213, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 3831 m<sup>2</sup> environ, sise avenue Blanc, dans le cadre des échanges fonciers liés à la construction du stade de la Praille;

---

<sup>1</sup> Proposition, 2210.

- un crédit d'étude de 665 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture en vue de l'aménagement du périmètre dit du «Foyer de Sécheron».

Dès février 2003, un concours d'architecture a été mis sur pied par le Service d'architecture en collaboration étroite avec les services concernés de la Ville de Genève. Le jury, composé à la fois d'architectes indépendants, de collaborateurs de divers services de la Ville et de l'Etat de Genève, d'un collège d'experts et de deux représentants des associations de quartier, a défini le programme des locaux, qui se résume ainsi:

- 100 logements économiques avec surfaces commerciales;
- un établissement médico-social (EMS) pour 50-60 unités avec cuisine de production;
- un espace de vie infantine (crèche) pour 60 places;
- un espace polyvalent du type «maison de quartier» qui comprend à la fois un restaurant scolaire pour l'école de Sécheron, des espaces pour adolescents et une ludothèque;
- un parc public;
- un parking souterrain pour 150-160 places.

Ce programme était assorti d'une conception forte sur le fonctionnement et la synergie à établir entre les différents groupes d'utilisateurs. Les espaces devraient ainsi favoriser et faciliter les relations entre les habitants et les utilisateurs du périmètre du Foyer de Sécheron et ceux du quartier. Le parc public étant un lieu ouvert, il encouragerait les rencontres et les échanges sociaux et permettrait de dépasser l'usage local pour répondre aux besoins plus larges du quartier. Le 30 juin 2004, le jury choisissait quatre projets lauréats.

## **Travaux de la commission**

### **Séance du 26 janvier 2005**

*Audition de M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, M<sup>me</sup> Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, M<sup>me</sup> Barbara Pestalozzi Bourquin, architecte au Service d'architecture, et M. Olaf Hunger, architecte mandataire*

M. Ruffieux précise qu'il s'agit de l'opération urbanistique la plus importante pour la Ville de Genève depuis la réalisation du quartier des Schtroumpfs aux Grottes. Un concours d'architecture a été organisé en deux tours. Trente-huit projets sont rentrés devant notaire. Au terme du premier tour, 10 projets ont été sélectionnés pour être étudiés plus amplement. Le projet de MPH l'atelier d'architecte-

ture, de MM. Monnerat, Petitpierre et Hunger, a été primé et il a reçu le mandat pour l'aménagement de la parcelle, ainsi que la construction des logements, qui sera attribuée à la Fondation HLM de la Ville de Genève. (A noter que l'arrêté PA-48 du Conseil municipal du 23 février 2004 a modifié la dénomination de la fondation qui devient la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, mais que le Grand Conseil doit encore se prononcer sur ce nouveau nom et les statuts.) Le jury recommandait de donner également des mandats aux bureaux ayant obtenu les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix ainsi que la mention. Ainsi, l'Atelier d'architecture et de planification urbaine de M. Luscher réalisera l'EMS, le Bureau d'architecture de M<sup>me</sup> Wagner et de M. Seiler, de Zurich, construira la crèche et le Groupement d'architectes de M<sup>mes</sup> Kauffmann et Berset la maison de quartier.

La Ville de Genève prend en charge la réalisation de la crèche, la maison de quartier, la ludothèque et le restaurant scolaire. La construction des logements sera confiée à la Fondation HLM, et l'EMS à la Fondation EMS Ville de Genève. Pour l'EMS, l'Etat financera jusqu'à 50% du coût.

M. Hunger présente le plan de la parcelle et la partie arborisée utilisée aujourd'hui comme parking. M. Ruffieux rappelle que le projet s'inscrit dans un quartier en pleine mutation. Le site de Serono sera construit en deux étapes. La Ville va créer une traversée piétonne entre la place des Nations (en travaux actuellement) et le lac par la construction d'une passerelle, qui desservira la halte ferroviaire de Sécheron. Elle aménagera également le parc Rigot où l'Etat reconstruira le collège de Sismondi.

M. Hunger explique qu'il fallait trouver une grande fluidité dans ce quartier au milieu duquel se trouve un parc public. Un parking souterrain sur deux niveaux sera construit dans le talus de l'avenue de France. Certaines façades seront réalisées en fonction des grands arbres. Des plans et une maquette sont présentés afin de visualiser les cinq immeubles prévus, qui seront localisés sur le pourtour de la parcelle. Les attiques sont mis en retrait afin de profiter au maximum de l'ensoleillement sur la parcelle. Les gabarits seront moins élevés vers l'intérieur de la parcelle, à côté du cycle d'orientation de Sécheron.

M. Ruffieux ajoute que le résultat du concours a subi quelques modifications. Les deux bâtiments qui contiendront la maison de quartier et la crèche ont été abaissés et des logements seront construits au-dessus de la crèche. Une attention particulière a été portée à l'ensoleillement côté sud.

M. Ruffieux communique quelques informations concernant le calendrier. La Ville s'apprête à déposer une demande préalable de construire, à la fin de février 2005 si possible. Si l'autorisation est obtenue et le crédit voté, les études pourraient démarrer en été 2005 et les autorisations être déposées en hiver 2005/2006. Il s'agit d'avancer vite pour pouvoir mettre à disposition les logements rapidement. Si tout va bien, on pourra inaugurer le site en automne 2009.

Un commissaire aimerait savoir s'il existe des contraintes concernant les gabarits des logements. M. Ruffieux répond que le gabarit à respecter concerne la 3<sup>e</sup> zone de développement, donc 21 m à la corniche. Il a ainsi été possible de prévoir un étage supplémentaire du côté de l'avenue de France. La densité est de 1,5.

Un autre commissaire aimerait connaître le montant des loyers pour ces logements économiques. Il est encore trop tôt pour se prononcer, mais M. Ruffieux espère qu'une partie sera en HBM (habitation à bon marché).

Une commissaire demande s'il n'aurait pas été possible de construire plus haut, mais seulement du côté de l'avenue de France (donc sans les deux bâtiments planifiés face au cycle d'orientation), afin de dégager plus de surface pour le parc. Est-ce que cela a été envisagé?

M. Ruffieux répond qu'une tour très haute a été proposée dans le cadre du concours, mais qu'elle ne répond pas aux dispositions légales et ne peut être envisagée. Cette commissaire, qui a habité le quartier, dit qu'il y existe des immeubles de 7 étages et s'étonne que le projet primé n'en compte que 5. M. Ruffieux répond que le projet a été modifié et qu'il y aura 7 étages, y compris les attiques, en plus du rez-de-chaussée, pour les deux immeubles de logements. M<sup>me</sup> Pestalozzi Bourquin indique que l'immeuble de la crèche comptera 6 étages avec l'attique, l'EMS 4 avec l'attique et la maison de quartier 2 avec l'attique. La commissaire aimerait aussi savoir pourquoi on n'a pas prévu de mettre la crèche et la maison de quartier dans le même bâtiment. M. Ruffieux explique que les activités sont très différentes et difficilement compatibles. M<sup>me</sup> Pestalozzi Bourquin précise que la crèche et la ludothèque voulaient être de plain-pied.

Répondant à un commissaire, M. Ruffieux indique que la hauteur de plafond sera de 2,50 m.

Un commissaire aimerait savoir si des contacts ont également été pris du côté des coopératives pour construire les logements. M. Ruffieux explique que le Conseil administratif entend donner la priorité à la Fondation HLM, mais que d'autres partenaires ne sont pas exclus. Ce commissaire s'inquiète du fait que la Fondation HLM n'a pas construit de logements depuis vingt ans. Qu'en est-il de l'expertise des fondations de droit public HBM. M. Ruffieux pense que la Fondation HLM pourra montrer de quoi elle est capable. Concernant la conception énergétique, M<sup>me</sup> Payeras répond que c'était une donnée du concours et que la Ville cherche à se rapprocher du standard Minergie. Il est clair que cela a un coût. Ce standard sera installé dans la maison de quartier et la crèche. Ce commissaire s'étonne du prix, entre 35 000 et 40 000 francs, pour une place de parc. M. Ruffieux répond que ce sont les prix d'aujourd'hui et que le nombre de places a été réduit au minimum, tout en veillant à ce que le quartier ne soit pas envahi par des voitures.

Suite à une question d'un commissaire, M<sup>me</sup> Payeras explique que les coûts pour le parc public, les aménagements extérieurs, le parking souterrain et le poste de pilotage de l'opération seront répartis au prorata des intervenants.

Un commissaire aimerait savoir s'il a été envisagé de construire des bâtiments un peu plus simples et avec moins d'encadrement que les EMS, genre D2. M. Ruffieux répond par la négative, car il s'agit de construire des surfaces pour des personnes très dépendantes. Toutefois, cette construction d'EMS doit encore être étudiée avec le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement de la Ville et le Département de l'action sociale et de la santé du Canton.

Un commissaire s'inquiète de savoir s'il y aura assez de classes dans le quartier. M<sup>me</sup> Payeras ne peut pas indiquer le nombre d'enfants dans ce nouveau quartier, mais elle sait qu'il y a des classes vides à l'école primaire de Sécheron et à l'école de la rue de Zurich. Des indications plus précises seront fournies par la suite. En réponse à une question, M. Hunger explique qu'une desserte est prévue pour la dépose rapide pour la crèche et l'EMS et qu'il y aura des possibilités de stationnement de l'autre côté de la rue.

Une commissaire aimerait savoir si des mesures ont été prises concernant les vibrations dues au passage des trains. M<sup>me</sup> Payeras indique que tous les experts ont été consultés lors du concours. Ils ont confirmé que les limites sont respectées, sauf pour le bruit sur l'avenue de France. C'est pourquoi, précise M<sup>me</sup> Pestalozzi Bourquin, les chambres à coucher se trouveront du côté du parc.

Un commissaire, qui est déjà intervenu antérieurement sur le sujet de la participation des futurs utilisateurs, comme cela se pratique en France, aimerait que les futurs habitants puissent donner leur avis sur la situation et l'organisation des logements. M<sup>me</sup> Payeras répond que la Ville de Genève travaille de cette façon pour les projets qu'elle gère, comme cela a été fait pour la crèche et la maison de quartier. Dans le cas présent, il faudra s'adresser à ceux qui réaliseront les logements. M. Ruffieux dit qu'il existait de tels projets dans les années 1980, mais qu'il s'agissait surtout de rénovations avec des personnes habitant déjà le quartier. Le problème, ici, c'est que, si l'on interroge un locataire potentiel, rien ne prouve qu'il viendra vraiment, qu'il restera sur place et que ce qu'il aura voulu conviendra aux futurs locataires. Le commissaire indique qu'un appel pourrait se faire par la presse pour constituer ces groupes de personnes, qui auront une petite garantie d'obtenir un logement. Une commissaire trouve cette idée séduisante, mais estime qu'il faut être prudent dans un endroit avec des logements sociaux. En effet, il s'agit de respecter l'égalité entre tous dans la répartition des logements, car toutes les personnes qui pourraient habiter ces futurs logements ne pourront pas forcément dégager le temps nécessaire pour participer à des réunions.

Un commissaire apprécie que la Ville ait tenu compte de la recommandation de la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui a demandé de construire un étage supplémentaire.

Un commissaire craint la circulation qui pourrait être induite par le nouveau tunnel sous le pont. M. Ruffieux dit que cela ne sera pas le cas, car le tunnel ne sera accessible qu'aux véhicules de sécurité.

Un commissaire s'inquiète du manque de mixité de logements. M. Ruffieux estime qu'il n'appartient pas à la Ville d'aller dans le sens de logements à loyers libres. Ce qui est important, c'est d'avoir un programme d'équipement, qui permettra de créer une vie sociale.

Enfin, il est répondu à un commissaire que quelques bureaux d'architectes ont été contactés pour assurer le pilotage du projet et que le meilleur sera choisi.

#### *Discussion et vote*

La commission de l'aménagement et de l'environnement ayant étudié cette proposition et toutes les personnes ou associations concernées ayant été auditionnées au niveau des plans localisés de quartier, aucune audition complémentaire n'est demandée.

Un commissaire trouve élevé le montant de 5,99 millions de francs pour la crèche, car cela porte le coût d'une place de crèche à 100 000 francs.

Pour les Verts, il s'agit maintenant d'aller de l'avant et de voter ce crédit d'étude. Les représentants des Partis socialiste et libéral abondent dans le même sens.

Le président passe au vote.

Mise aux voix, la proposition est acceptée à l'unanimité des 13 commissaires présents. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

*Annexes:* plan de situation et photos

**M<sup>me</sup> Béatrice Graf Lateo, rapporteuse** (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, la commission des travaux a voulu avancer rapidement dans ce dossier, car il est urgent de construire des logements en ville de Genève, raison pour laquelle ce crédit d'étude a été adopté à l'unanimité de la commission et le rapport rendu en février. Si tout se passe comme prévu, les appartements pourraient être mis en location en automne 2009. La Ville de Genève prendra en charge les équipements collectifs que sont la crèche, la ludothèque, la maison de quartier et le restaurant scolaire, équipements qui ont bien manqué ces dernières années dans ce quartier de Sécheron-Montbrillant en pleine mutation. Quant à la construction des 100 logements, il est prévu de la confier à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, ex-Fondation HLM de la Ville de Genève.

Un concours a désigné le gagnant ainsi que les trois autres bureaux d'architectes qui ont reçu les mandats pour la réalisation des équipements, du parc public, des logements et de l'établissement médico-social (EMS). Un coordinateur devrait être engagé pour assurer le pilotage des travaux nécessaires à la création de ce nouveau quartier. A relever qu'il a été tenu compte de la recommandation de la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui demandait la création d'un étage supplémentaire, ce qui a permis de moduler les hauteurs en abaissant les bâtiments du côté du cycle d'orientation, pour offrir une meilleure luminosité dans les appartements et le parc.

La Ville a donc eu raison d'acquérir cette parcelle bien située, près du lac et des parcs, et particulièrement bien desservie par les transports publics, que ce soit le tram ou le train, avec la nouvelle halte ferroviaire de Sécheron. La Ville construira d'ailleurs l'an prochain une passerelle piétonne et cyclable permettant de relier agréablement la place des Nations au lac via la gare de Sécheron, ainsi que l'accès à la gare depuis l'avenue de France.

#### *Premier débat*

**M. Didier Bonny** (DC). Je souhaiterais avoir des précisions de la part du magistrat Ferrazino, concernant justement les logements que M<sup>me</sup> Graf Lateo vient d'évoquer. Je voudrais savoir quand le Conseil municipal sera saisi d'un projet, si un droit de superficie va être accordé à la fondation... Il serait bien que nous ayons quelques informations sur la suite de ce dossier, concernant spécifiquement les logements.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (AdG/SI). La proposition de crédit d'étude qui nous est soumise ce soir a pour but d'analyser la faisabilité de la réalisation d'une crèche,

d'un parc public et d'une maison de quartier, dans le cadre d'un projet de construction de logements économiques. A l'heure où la pénurie de logements sévit, il est impératif de répondre à cette demande.

En commission des travaux, l'audition du directeur de la Division de l'aménagement et des constructions a mis en relief le fait que nous sommes face à l'une des opérations urbanistiques les plus importantes en ville de Genève. Outre les logements, ce projet inclurait les différentes infrastructures que j'ai citées, ainsi qu'un EMS, une zone arborisée, un restaurant scolaire et une ludothèque. L'Etat participerait au financement de l'EMS et se chargerait de reconstruire le collège Sismondi. Suite à la demande de M. Bonny à l'instant, je voudrais attirer son attention sur le fait que les propos de M. Ruffieux ne sont plus au goût du jour. En effet, il annonçait à la commission que la Fondation HLM prendrait en charge 100 logements. Depuis, le Conseil administratif, selon les dernières informations qui nous ont été transmises – mais je pense que M. Ferrazino y reviendra – a décidé que la Ville ne construirait que le centre de loisirs. La crèche et les 20 logements seraient confiés à une coopérative. La Fondation HLM s'occuperait ainsi d'environ 85 logements.

Les principes de l'Agenda 21 seront effectivement respectés dans ce projet. J'attire enfin votre attention, Mesdames et Messieurs, sur le fait que nous sommes au stade du crédit d'étude et que la proposition a été acceptée à l'unanimité de la commission. Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera donc ce crédit et vous invite à en faire de même.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je vais répondre aux différentes questions qui m'ont été posées. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, la Ville de Genève envisage de coordonner l'ensemble de cette opération, ce qui est bien légitime, puisqu'elle doit s'assurer que les volontés de la municipalité seront respectées. Nous avons fait appel à divers opérateurs, puisque, comme nous avons souvent l'occasion de le rappeler, la Ville ne peut pas construire elle-même, au risque de s'endetter à des niveaux tels qu'elle ne puisse plus faire face à ses autres obligations. Ce d'autant plus que la Ville, en vertu de la loi sur l'administration des communes, ne peut pas hypothéquer quand elle construit, alors que les coopératives ou les fondations peuvent le faire. Comme on l'a souvent dit, avec 20 millions de fonds propres, une fondation peut construire pour plus de 100 millions.

En l'occurrence, il a été retenu que les deux grands bâtiments, l'un le long de l'avenue de France, l'autre le long des voies CFF, seraient confiés à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social – j'en profite pour vous signaler que le Grand Conseil a homologué les modifications statutaires que vous aviez décidées et que la Fondation HLM de la Ville de Genève est officiellement deve-

nue la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, présidée par l'éminent M. Mino ici présent. Pour que la fondation puisse réaliser ces objets, encore faudra-t-il que votre Conseil la dote des fonds propres nécessaires; la proposition PR-377 pour une dotation de 20 millions de francs est actuellement soumise à votre approbation.

Le bâtiment C, quant à lui, doit abriter une crèche au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage; c'est un engagement que nous avons pris et la promesse sera tenue. Au-dessus, il y aura une vingtaine de logements. Ce bloc pourra être confié à une coopérative, pour l'ensemble de la construction, avec une servitude en faveur de la Ville de Genève s'agissant de l'équipement public que constitue la crèche.

Dans le bâtiment D, il y aura une sorte de maison de quartier, avec les différentes infrastructures que nous nous sommes engagés à créer dans le quartier, que ce soit pour les jeunes ou pour les aînés. C'est une réalisation qui sera soumise à votre Conseil, puisqu'elle incombe totalement à la collectivité.

Enfin, le bâtiment B sera consacré à un établissement médico-social d'une cinquantaine de lits. De façon logique, nous envisageons de confier la construction de cet établissement à la CAP, la caisse de pension de la Ville de Genève et des Services industriels, qui est l'interlocuteur naturel de la Ville pour ce type de construction.

Il y aura donc plusieurs opérateurs dans ce projet: une caisse de pension, vraisemblablement la CAP, pour l'EMS; la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, s'agissant des deux bâtiments qui abriteront environ 85 logements; une coopérative pour les 20 autres logements. Enfin, Monsieur Bonny, vous serez également saisis – ce n'est pas rien – du crédit de construction pour le parc. Je vous rappelle que nous avons souhaité réaliser un parc public et les aménagements extérieurs. C'est dire, Mesdames et Messieurs, que votre Conseil sera amené à suivre cette opération à plusieurs reprises.

S'agissant des délais, j'ai pressenti la question et j'ai demandé à mes services de réactualiser le planning que la rapporteuse a eu l'amabilité de joindre à son rapport. Je peux confirmer certains délais, notamment le fait que l'autorisation préalable de construire, selon les informations que nous avons reçues du Canton, devrait nous être délivrée dans le courant de l'été. Si le Conseil municipal vote ce crédit d'étude ce soir, nous vous saisirons d'une proposition d'octroi de droits de superficie. Je vous rappelle que toute aliénation des terrains propriété de la Ville de Genève doit faire l'objet d'un vote, soumis d'ailleurs à référendum, de votre Conseil. Vraisemblablement, cette saisine interviendra en automne prochain. Nous pensons que votre Conseil sera à même de voter ces droits au printemps 2006 et que nous pourrons déposer auprès du Canton, en automne 2006, les diverses demandes définitives d'autorisation de construire pour l'ensemble des projets du périmètre.

C'est ici l'occasion de préciser qu'il s'agira d'assurer une coordination entre les quatre opérateurs, et je vous assure que ce n'est pas rien. Nous avons souhaité à dessein limiter les intervenants, parce que les multiplier, ce serait aussi multiplier les retards potentiels dans la mise sur le marché de ces logements qui sont fortement attendus.

Après le dépôt, en automne 2006, des diverses demandes définitives, nous pensons obtenir les autorisations du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement six mois plus tard, c'est-à-dire au printemps 2007.

Ensuite, pour répondre très précisément à votre question, Monsieur Bonny, le Conseil municipal devrait être saisi, à l'automne 2007, de trois crédits de construction. Le démarrage du chantier, s'agissant des 85 logements, de l'infrastructure en sous-sols ainsi que des accès en surface, est prévu en automne 2007. Votre Conseil devrait voter les crédits de construction des objets Ville de Genève au printemps 2008, période à laquelle le chantier de l'EMS devrait démarrer. Pour les 20 logements de la coopérative, le démarrage du chantier est prévu en automne de la même année.

Ainsi, nous prévoyons la mise à disposition des 85 logements de la Ville de Genève au printemps 2009, et la mise à disposition des 20 logements complémentaires de la coopérative au printemps 2010... (*Remarque.*) Mesdames et Messieurs, nous ne souhaitons pas vous faire croire à des délais que nous n'arriverons pas à tenir! Les délais que je vous ai donnés sont réalistes; ils tiennent compte du fait que les propositions doivent être examinées par le Conseil municipal, avec les délais que nous connaissons. De même, nous avons des procédures à suivre au niveau administratif, et je ne parle même pas des recours éventuels qui pourraient être lancés. Encore qu'il n'y a pas de route en cause ici et que je vois mal le Touring Club Suisse nous inventer un recours... Je doute également que d'autres intervenants puissent nous mettre les bâtons dans les roues, dans la mesure où le quartier attend avec impatience la réalisation de ces équipements publics, de même que la population attend, d'une manière générale, la mise à disposition de ces nouveaux logements. Ces délais pourront donc, semble-t-il, être tenus. C'est en tout cas l'engagement que nous avons pris et que je viens de vous confirmer.

**Le président.** J'ai le plaisir de saluer, à la tribune du public, notre ancienne collègue, M<sup>me</sup> Sophie Fischer Christen, épouse de M. Alain Fischer, ainsi que leur fils Etienne, qui est venu voir son papa ce soir. Malheureusement, c'est une période très calme, où Alain est très serein, très discret... (*Rires.*) A défaut de faire comme au Tour de France où, quand il y a un régional, on le laisse passer devant, je cède la parole à M. Eric Rossiaud...

**M. Eric Rossiaud** (Ve). Concernant cette proposition de crédit d'étude en faveur d'une crèche, d'une maison de quartier et d'un parc public, les Verts se félicitent tout d'abord que la Ville de Genève ait acquis la maîtrise de cette parcelle, maîtrise qui lui permet de développer l'image qu'elle désire dans ce nouveau quartier. Un nouveau quartier nécessite évidemment des équipements et c'est l'objet de ce crédit d'étude. Si les Verts se félicitent de la centaine de logements prévus, ils seront néanmoins très attentifs à la mixité qui pourra y être vécue. Mixité au niveau des opérateurs, d'une part, et en ce sens, Monsieur Ferrazino, vous nous rassurez: à part la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, il y aura d'autres opérateurs qui pourront amener leur créativité. Nous avons toute confiance en cette nouvelle fondation et nous espérons que des collaborations dynamiques pourront avoir lieu avec d'autres acteurs de la construction.

En revanche, nous émettons quelques réserves sur un processus habituel en Ville de Genève, sur lequel nous reviendrons sans doute, qui consiste à lancer des concours sans savoir quels seront les opérateurs, sans avoir leur avis au préalable. La Ville de Genève pousse ces concours – je l'ai lu en page 3 du rapport – jusqu'au dépôt de l'autorisation préalable. C'est dire que les opérateurs se verront soumettre un projet ficelé, en quelque sorte, déjà défini par l'administration municipale. Ce processus perd ainsi le caractère innovant qu'il pourrait avoir. Sachant que la Ville de Genève a la maîtrise pleine et entière du projet, elle aurait pu donner aux opérateurs la possibilité de définir les typologies qu'ils désirent, les typologies qu'ils pensent convenir à la population.

Ce qui intéresse également les Verts, s'agissant d'un nouveau quartier à créer, c'est le concept énergétique qui sera développé. Ce n'était pas le lieu d'aborder cet aspect, dans cette proposition qui concerne les équipements sociaux et le parc, mais les Verts seront très attentifs à l'innovation dont fera preuve le concept énergétique. Ils espèrent que tant la fondation que la coopérative qui sera sollicitée pourront développer des solutions innovantes.

J'évoquais hier, dans ma question orale à M. Ferrazino, les droits de superficie octroyés aux coopératives, qui seront aussi, en l'occurrence, attribués à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Ces droits de superficie sont en fait des contrats avec des entités qui vont construire. Pour notre part, nous les voyons comme des contrats de prestation, qui devraient préciser que l'utilisation du sol de la Ville de Genève doit donner lieu à un maximum de recherche tant en matière énergétique qu'en matière de démocratie participative au sens de l'Agenda 21. En ce sens-là, comme l'ont fait Grenoble ou d'autres villes allemandes, on aurait pu imaginer que la Ville de Genève, dans ce quartier dont elle a la maîtrise, développe une approche participative, en appelant la population à se concerter dès maintenant, pour créer ensemble un nouveau quartier.

Le projet est maintenant trop avancé pour qu'on puisse développer cette approche, mais nous serons attentifs à ce que d'autres quartiers puissent voir le jour sous cette forme. Dans le cadre d'un crédit d'étude pour une crèche, une maison de quartier ou un parc, on sollicite l'avis des habitants, mais il serait aussi très agréable de pouvoir connaître celui des futurs habitants – dans la mesure où on arrive à prévoir qui ils seront – en prenant soin de développer également une mixité de population, une mixité d'aide sociale – c'est ainsi que nous le comprenons. En l'occurrence, le fait de consulter les futurs habitants aurait peut-être permis d'avoir un regard différent sur la nécessité de créer 160 places de parking pour 100 logements dans ce quartier!

Voilà ce que nous tenions à dire sur cette proposition. Nous saluons le fait que ce quartier se développe et nous souhaitons qu'il se développe sous les meilleurs auspices.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** A la suite de l'intervention du magistrat Ferrazino, j'aurai trois remarques à formuler. Premièrement, pour nous, Parti socialiste, il sera absolument impératif de garder un œil très critique sur la mixité des populations qui vont habiter dans cette partie du quartier de Sécheron. Je rappelle que la parcelle du Foyer est particulière, dans le sens où elle se rattache, non pas au quartier des Pâquis dont elle est trop éloignée, mais au quartier industriel de Sécheron, qui est un quartier à part en ville de Genève, une friche urbaine que nous aurons loisir de développer. Pour nous, il est déterminant que, sur cet espace, on se préoccupe de la mixité des populations qui vont y vivre. En ce sens, nous pensons que c'est une bonne idée que des logements soient construits à la fois par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et par une coopérative, puisque cela permettra, de manière pragmatique, de mélanger des populations dans le quartier. Nous pensons, au Parti socialiste, que c'est là quelque chose d'extrêmement important.

Deuxièmement, nous devons faire part de notre incompréhension, Monsieur le magistrat, quand vous dites que l'EMS sera construit par la CAP. Nous avons cru comprendre, en lisant le rapport, que l'EMS serait construit par une fondation dont c'est la vocation et que, partant de là, il y aurait des subventions de l'Etat. Or la CAP, à ma connaissance, possède un parc immobilier important, mais ne construit pas d'EMS. Et le rapport ne dit pas que c'est la CAP qui devrait construire l'EMS. C'est là une information nouvelle, en tout cas pour moi qui ne siège pas à la commission des travaux et qui me suis basée sur le rapport de M<sup>me</sup> Graf Lateo.

Finalement, je ferai une dernière remarque quant au positionnement des bâtiments. Nous allons voter l'ouverture d'un crédit d'étude pour les bâtiments publics et, notamment, pour la maison de quartier. A la lecture des plans, nous constatons que la maison de quartier, qui sera certainement un lieu vivant, mais aussi un lieu

bruyant, sera placée vers l'avenue de France, alors que les deux immeubles de logements seront, eux, construits sur les voies de chemin de fer. A première vue, pour un regard néophyte, il aurait été plus logique que la maison de quartier donne sur les voies de chemin de fer, plutôt que les immeubles d'habitation.

Voilà, c'étaient les trois remarques que le Parti socialiste souhaitait faire à la suite de l'intervention du magistrat.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Monsieur Ferrazino, vous nous donnez d'excellentes nouvelles par rapport à ce projet, bravo! Mais j'aurai une question concernant l'aspect rationnel. Vous l'avez dit vous-même, il est préférable de ne pas multiplier les partenaires, nous sommes bien d'accord. Dans ce projet, il y a trois ou quatre partenaires qui s'imposent, de par leurs rôles différents. En revanche, en ce qui concerne les logements – il y aura en tout une centaine de logements, et non pas 500 ou 600 logements – pourquoi diviser le projet en deux? Pourquoi ne pas donner la totalité des logements à construire à la fondation de la Ville en voie de restructuration, au lieu de risquer des difficultés supplémentaires du fait qu'il y aura deux partenaires, que ceux-ci devront se coordonner, que les frais fixes seront plus élevés... Découlant de vos propos, Monsieur le magistrat, nous aurions pu nous attendre à ce qu'il n'y ait qu'un partenaire.

Deuxièmement, en ce qui concerne la fondation, il faudra activer les travaux, de façon qu'elle bénéficie des structures qui conviennent et que nous votions rapidement le capital de dotation qui a été prévu.

**M. Alain Fischer (R).** En guise de boutade, je dirai qu'il n'y a pas de route dans ce projet, c'est vrai, et que le TCS ne pourra pas faire recours. Mais j'espère qu'il n'y en aura pas non plus de la part de l'Asloca et que les accointances du magistrat pourront faire barrage à une éventuelle opposition de l'Asloca!

Pour une fois, nous allons enfin voir un projet se réaliser sur un terrain appartenant à la Ville. Nous espérons que personne dans les alentours – Dieu nous en préserve! – ne déposera un recours, parce que les dates que M. Ferrazino nous a données seraient alors repoussées aux calendes grecques. Le groupe radical se félicite de la mixité qu'il y aura dans ce périmètre, entre l'administratif, l'EMS, la crèche, le logement. Il se félicite aussi de la rapidité avec laquelle, une fois le mécanisme en marche grâce à l'achat de la parcelle, on a défini le projet concret. Nous espérons simplement, je le répète, que personne ne s'opposera à ce beau projet.

**M. Roman Juon (S).** M. Fischer m'a volé ce que je voulais dire... Néanmoins, j'en mets une couche! J'aimerais, moi aussi, féliciter le Conseil admi-

nistratif de la vitesse inhabituelle avec laquelle a été mis en œuvre ce projet de construction à Sécheron. Il y a environ quatre ans, j'avais rencontré les habitants du quartier à propos d'une place de jeux et ceux-ci avaient émis le souhait qu'à cet endroit à l'abandon, qui servait de parking sauvage, on puisse construire un certain programme et surtout du logement. En quatre ans, on a réussi le tour de force de présenter un projet, qui est prêt à être réalisé et dont les dates ont été données à l'instant par M. Ferrazino. De plus, lors d'une assemblée qui avait eu lieu à l'école de Sécheron et qui réunissait 80 personnes, MM. Tornare et Ferrazino avaient fait des promesses et celles-ci ont été tenues. Il faut le relever, car c'est rare dans des projets aussi importants.

Je voudrais revenir brièvement sur ce qu'a dit M. Rossiaud. Pour ma part, j'étais aussi intervenu à l'époque pour demander qu'on tente d'innover en prenant exemple sur ce qui se pratique depuis une trentaine d'années en France. En l'occurrence, il s'agit d'intégrer les futurs habitants – puisqu'il n'y a encore personne dans ce secteur – pour voir avec eux ce qui peut être aménagé et surtout pour leur faire prendre leurs responsabilités, de façon qu'ils puissent devenir les leaders du projet, en quelque sorte, en connaissant bien le dossier. Ces expériences ont été faites en France, ainsi que dans d'autres pays d'Europe, et elles sont extrêmement positives. A Sécheron, le projet n'est pas terminé et il est encore possible de réunir les gens. Du reste, Messieurs les magistrats, quand vous allez aménager le parc, vous allez bien être obligés de travailler avec la population. Pour ma part, je vais revenir sur cet aspect par le biais d'une question écrite.

**M<sup>me</sup> Liliane Johner (T).** J'aimerais revenir sur l'EMS. Je suis d'accord avec M<sup>me</sup> Salerno: il y a de quoi se poser des questions, sachant que la Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées (FAHPA), qui dépend de la Ville de Genève, avait été approchée pour savoir si elle pouvait entrer en matière. Elle a déjà deux EMS, elle pourrait en gérer un troisième. Or maintenant, Monsieur Ferrazino, vous nous parlez de la CAP, mais ce n'est quand même pas la CAP qui va pouvoir mettre sur pied le projet institutionnel. Sachant qu'on n'ouvre pas un EMS sans avoir un projet institutionnel, que va faire la CAP? Va-t-elle construire les quatre murs et confier l'intérieur à la FAHPA? J'aimerais comprendre...

Ensuite, en ce qui me concerne, mais cela vaut ce que cela vaut, j'aurais aussi été favorable, comme M. Pattaroni, à ce qu'on confie la construction des 100 logements à la seule Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Je crois que cela aurait simplifié les choses.

**M. Didier Bonny (DC).** Je dois dire que le calme, le silence qui prévaut dans cette enceinte démontre bien à quel point ce projet est important pour notre ville. Il est rare, en effet, que nous débattions d'un projet aussi complet, qui donne la

possibilité de construire autant de logements. Avant que M. Ferrazino prenne une dernière fois la parole, j'aurais une ou deux questions à lui poser. Tout d'abord, je suppose qu'avant d'accorder le droit de superficie à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social notre Conseil municipal devra la doter des 20 millions de francs prévus, sinon elle ne pourra pas construire. A cet égard, je voudrais juste une confirmation de la part de M. Ferrazino.

Deuxièmement, j'ai un souci par rapport aux infrastructures scolaires. Je ne me rends pas bien compte du nombre d'enfants qui, d'après les statistiques, devraient être scolarisés, après la construction de ces 100 logements. Dans le rapport, je lis qu'il y a des classes vides à Sécheron: je ne suis pas persuadé que ce soit le cas, mais enfin c'est à vérifier. En revanche, à propos des classes vides à la rue de Zurich, je rejoins ce qu'a dit M<sup>me</sup> Salerno: l'école de la rue de Zurich est extrêmement éloignée de la parcelle du Foyer, et scolariser les enfants à la rue de Zurich ne serait pas la solution. Il faudra donc nous apporter, le moment venu, des réponses un peu plus précises. Pour le moment, nous avons des renseignements sur la maison de quartier, sur la crèche, sur l'EMS, sur le logement, mais rien sur les infrastructures scolaires. Nous espérons avoir des données plus précises dans ce domaine, au fur et à mesure que ce grand chantier va se développer. Je remercie M. Ferrazino de répondre à ces deux questions s'il en a la possibilité.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Trois types de questions m'ont été posées, sur le logement et le stationnement, sur l'EMS et sur l'école. En ce qui concerne l'EMS, nous souhaitons simplement trouver un opérateur, le projet institutionnel étant évidemment étudié avec le Service social de mon collègue Manuel Tornare et préavisé par l'autorité cantonale, soit le Département de l'action sociale et de la santé. Nous ne pouvons en effet pas obtenir d'autorisation de construire sans avoir de projet institutionnel. Ce n'est donc pas un projet fantaisiste qui va être proposé. Concernant l'opérateur, c'est à nous de choisir. Si la FAHPA, qui est propriétaire des deux établissements médico-sociaux des Tilleuls et de Fort-Barreau, a la possibilité, financièrement parlant, de construire un EMS, eh bien, pourquoi pas? Nous n'allons pas sélectionner un partenaire plutôt qu'un autre. De toute façon, nous avons besoin d'EMS à Genève et il y aura suffisamment de demandes qui seront formulées. Donc, n'allez pas croire que nous privilégions tel ou tel intervenant: en fait, nous serions très heureux que ceux-ci se pressent au portillon!

Cela dit, il ne faut pas noircir à dessein le tableau, parce que, s'il y a quelque chose qui rapporte dans ce projet, c'est bien l'EMS. On sait que les EMS ont une bonne rentabilité, par rapport au coût de construction.

Vous me direz que c'est aussi le cas des logements. Tout dépend des loyers qu'on souhaite pratiquer et j'en viens ici à la question qui m'a été posée. Quand

nous avons acheté ce terrain, nous avons clairement dit que c'était pour construire du logement social. Alors, oui, Monsieur Pattaroni, nous aurions pu confier la construction à un seul acteur, la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Si nous avons proposé de prendre un autre partenaire, c'est pour deux raisons. L'une a été rappelée par M<sup>me</sup> Salerno: il s'agit d'assurer une certaine mixité, autant que faire se peut. Deuxièmement, au niveau constructif, le projet justifiait parfaitement d'être séparé en deux. En effet, les deux blocs de logements qui sont prévus, l'un à l'avenue de France et l'autre le long des voies CFF, forment un seul projet constructif, ne serait-ce que par les sous-sols et le parking enterré. On ne peut pas dissocier cette opération, ou alors avec des surcoûts qui seraient totalement déraisonnables. Par contre, le bâtiment C peut tout à fait être construit indépendamment. C'est pourquoi nous avons choisi de le confier à un autre opérateur, en l'occurrence une coopérative.

En ce qui concerne les besoins scolaires, Monsieur Bonny, ils sont évidemment examinés, comme me le souffle mon collègue Tornare, avec le SRED, le Service cantonal de la recherche en éducation, et le Service d'urbanisme. Comme vous le savez, régulièrement, année après année, un rapport évalue les besoins et vous imaginez bien que, depuis trois ans, nous avons intégré cette donnée, puisque nous savions que nous allions proposer une centaine de logements sur ce site. Je peux donc vous rassurer à ce sujet.

Enfin et surtout, je voudrais corriger les chiffres un peu alarmistes que vous avez donnés tout à l'heure, Monsieur Rossiaud, à propos des places de stationnement. Pour les 85 logements, il y aura environ 60 places pour les habitants, et je peux vous dire qu'il n'y en aura aucune pour les appartements de la coopérative. En effet, les deux projets sont tout à fait différents et il n'est pas question de construire un parking souterrain qui renchérirait le coût de construction du bâtiment destiné à la crèche et aux 20 logements. Nous négocierons donc avec la coopérative pour qu'elle s'engage à prendre des coopérateurs qui se passent de parking, vu la situation idyllique de l'endroit, desservi très efficacement par les transports publics. C'est une proposition que nous ferons. Je peux donc vous assurer que ce projet est exemplaire par rapport à l'offre de stationnement proposée.

Voilà pour les réponses aux différentes questions qui m'ont été posées. Avec cette proposition, nous donnons un signe positif, nous Conseil municipal et Conseil administratif, en vue de pouvoir tenir le calendrier que j'ai rappelé tout à l'heure pour réaliser ce beau projet.

### *Deuxième débat*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 839 300 francs destiné aux études d'aménagement et de réalisation d'un espace de vie infantine (crèche), d'espaces polyvalents de type «maison de quartier» et d'un parc public sur le périmètre dit «Foyer de Sécheron», sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles 2129 et 2213 (partielle), feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 839 300 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, l'étude sera amortie en 5 annuités.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**7. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**8. Interpellations.**

Néant.

**9. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	6182
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	6183
3. Questions orales .....	6183
4.a) Motion de MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M <sup>mes</sup> Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Pierre Maudet et René Winet: «Pour que Léman bleu prenne le large sans vision étroite!» (M-542) .....	6184
4.b) Motion de M. Jean-Marc Froidevaux: «Pour que Léman bleu prenne le large» (M-544) .....	6189
5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 juin 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 314 000 francs destiné à l'établissement du plan général d'évacuation des eaux de la Ville de Genève (PGEE) (PR-354 A) .....	6202
6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 839 300 francs destiné aux études d'aménagement et de réalisation d'un espace de vie enfantine (crèche), d'espaces polyvalents de type «maison de quartier» et d'un parc public sur le périmètre dit «Foyer de Sécheron», sis avenue Blanc/avenue de France, sur les parcelles 2129 et 2213 (partielle), feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-363 A) .....	6218
7. Propositions des conseillers municipaux .....	6255
8. Interpellations .....	6255
9. Questions écrites .....	6255

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*